

Module 3 : Financement de l'activité économique

Chapitre 1 : Monnaie et système financier



Avant-propos

Les fonctions et les qualités de la monnaie font d'elle un bien économique à la fois particulier et central dans le fonctionnement de nos économies. La quantité de monnaie doit être régulée, ce qui impose des statistiques monétaires fiables.



Quelles sont les fonctions et les qualités qui font de la monnaie un bien économique à part ? Pourquoi et comment évaluer le stock de monnaie en circulation ?



- Valeur intrinsèque de la monnaie;
- Convention sociale;
- Monnaie fiduciaire, monnaie scripturale;
- Marché interbancaire;
- Bourse des valeurs (actions, obligation).

1 Les fonctions de la monnaie et les mutations des formes monétaires

La monnaie est un actif liquide servant à évaluer et à régler des échanges. Ses formes varient dans le temps et dans l'espace.

1.1 Les fonctions de la monnaie

1.1.1 Les fonctions économiques (traditionnelles)

- **Intermédiaire d'échange** : c'est "le moyen de règlement indéterminé, général et immédiat" (F. Perroux). Par sa convention sociale, la monnaie, résout le problème de la double coïncidence des besoins liée au système de troc.
- **Étalon de mesure** : une unité de compte permettant d'apprécier et de comparer la valeur des B&S.
- **Un réservoir de valeur** : elle peut être conservée sans risque pour une utilisation ultérieure hormis en période d'inflation.

1.1.2 Les fonctions socioéconomiques (modernes)

- **La monnaie est une institution** : c'est un instrument d'ordre social bénéficiant d'une convention sociale.
- La monnaie est un instrument de politique économique.

1.2 Les mutations des formes de la monnaie

1.2.1 Les origines historiques

Depuis le troc, elles ont fortement varié selon les lieux et les époques :

- **La forme archaïque** de la monnaie marchandise ayant substitué au troc (sel, barre de fer, bloc de thé, fèves de cacao).

- La monnaie fiduciaire (du mot latin fiducia = confiance) :
 - La domination de la monnaie métallique au début du XIXe siècle : les pièces d'or et d'argent qui valaient leur « pesant d'or ».
 - Au XIXe siècle, les billets de banque sont doublement soumis à la domination de la monnaie métallique : (i) ils sont convertibles en or et (ii) n'ont pas de valeur intrinsèque.

1.2.2 La dématérialisation de la monnaie

La monnaie dématérialisée est dite scripturale parce qu'elle n'existe qu'en vertu d'écritures passées dans la comptabilité d'institutions financières : chèque, règlements automatisés (carte bancaire, virement, transfert, paiement sans contact).

1.2.3 La qualité de la monnaie

La qualité de la monnaie est appréciée par le critère de stabilité :

- La **stabilité interne** garantissant sa valeur interne, son pouvoir d'achat sous l'effet inflationniste (stabilité des prix) ;
- La **stabilité externe** ou **stabilité de change** garantissant la valeur de la monnaie nationale face aux monnaies étrangères (taux de change).

1.3 Les mécanismes de la création monétaire

1.3.1 La création monétaire par les organismes institutionnels

- La **banque centrale** crée de la monnaie sous deux formes : (i) l'émission des billets de banque. (ii) La monnaie scripturale : l'accord des prêts aux banques commerciales et au Trésor Public.

- Le **trésor Public** crée quant à lui de la monnaie sous deux formes : (i) la monnaie divisionnaire. (ii) La monnaie scripturale : créditer le compte courant d'un fonctionnaire pour le versement de son traitement.

1.3.2 La création monétaire par les banques

Elle s'effectue à partir de trois opérations principales :

- **Les crédits accordés aux entreprises et aux particuliers** sans disposer des montants prêtés. L'argent devient réel (le remboursement du crédit correspond à une destruction monétaire).
- **L'acquisition de devises** due aux exportations ou transferts par la banque en inscrivant l'équivalent en euros sur le compte du client.
- **Les concours à l'État** : avances accordées par une banque ou le Trésor Public afin de lui assurer le financement du déficit budgétaire.

1.3.3 Le contrôle de la création monétaire : la politique monétaire

La politique monétaire consiste à « adapter, en fonction de la conjoncture et à l'aide de moyens appropriés, la quantité des moyens de paiement disponibles aux besoins des agents économiques : la masse monétaire ».

Celle-ci est mesurée par les agrégats monétaires :

- **M1** : billets, pièces et dépôts à vue.
- **M2** : M1 + placements à vue sur des livrets à taux réglementés (disponible mais ne peuvent servir directement à des paiements).
- **M3** : M2 + instruments négociables (titres).

Lorsque la masse monétaire en circulation augmente plus vite que la quantité de biens et services disponibles, les prix augmentent (inflation).

Lorsque la masse monétaire en circulation augmente moins vite que la quantité de biens et services disponibles, les prix baissent (déflation).

La banque centrale est l'acteur qui régule la création de monnaie en fonction des besoins de l'économie. Deux outils sont mobilisés :

- **Le taux directeur** : le taux auquel la BC prête aux banques commerciales. Un taux directeur élevé décourage les emprunteurs, tandis qu'un taux directeur bas encourage les emprunteurs.
- **Les réserves obligatoires** : les banques commerciales doivent se constituer des réserves auprès de la banque centrale (affaiblissement de leurs capacités d'octroi de crédit).

2 Le financement de l'économie

2.1 système financier

2.1.1

L'activité économique nécessite un financement permanent. Les acteurs qui dégagent une capacité de financement peuvent financer les autres acteurs qui connaissent un besoin de financement : L'excédent des uns finance les projets des autres.

2.1.2 Le profil des agents économiques

Les ménages qui épargnent, expriment un besoin de financement (i) de biens de consommation durables ou (ii) d'incident budgétaire (découvert) nécessitant un crédit à très court terme.

Les entreprises ont besoin de financer leurs investissements (immobilisations) et leur cycle d'exploitation (crédit à CT). Parfois aussi elles ont un besoin de financement de leur trésorerie à court terme (concours bancaires).

L'État cherche des ressources (i) à CT pour financer les dépenses publiques avant d'avoir perçu des recettes fiscales; (ii) à LT pour financer le déficit budgétaire (origine de la dette publique).

2.2 Le financement de l'activité économique

2.2.1 Le financement indirect ou intermédié

Les banques qui collectent l'épargne et la distribuent sous forme de prêt.

Figure 1 : financement intermédié



2.2.2 Le financement direct désintermédié : le marché de capitaux

Le financement externe direct désintermédié se fait par émission de titres à CT ou à LT sur le marché financier et sans intermédiaire ⇒ Désintermédiation.

Le marché des capitaux est scindé en deux compartiments :

- Le marché monétaire qui regroupe :
 - Le marché interbancaire réunissant : établissements de crédit, Trésor Public, la banque centrale et la caisse de dépôts et de consignation.
 - Le marché des titres et créances négociables ouvert à tout agent économique (difficilement aux ménages) : bons du trésor (Etat), billets de trésorerie (E/ses) et certificats de dépôt (banques).

- Le marché financier qui regroupe :
 - Le marché primaire : c'est le marché sur lequel sont mis en vente les titres « neufs ».
 - Le marché secondaire ou bourse des valeurs mobilières : c'est le lieu d'échange des titres déjà émis.

2.2.3 Les titres échangés sur le marché financier

- Les actions : sont des titres de propriété permettant (i) un retour sur investissement (dividende); (ii) souvent un droit de vote et éventuellement (iii) une plus-value.
- Les obligations qui sont des titres de créance générant des intérêts.

- **L'augmentation de capital interne ou externe** : Il n'y a pas de risque pour l'E/se à recourir si ce n'est la « dilution du capital ».

- **L'emprunt** : on distingue :

- **L'emprunt obligataire** : emprunt divisé en parts égales (obligations).

- **L'emprunt indivis** contracté auprès d'un prêteur unique.

Ce mode financement présente deux inconvénients : d'une part, la perte d'indépendance financière vis-à-vis des inst° fin.

D'autre part, les intérêts qui en découlent représentent un coût important et peu prédictible.

- **Le crédit-bail** : il s'agit de la location du matériel au crédit bailleur pour une durée déterminée avec une promesse de vente à l'échéance.

Avantages : ne dégrade pas la capacité d'endettement et limite le risque d'obsolescence du matériel.

Inconvénient : Le coût des loyers ou redevances est élevé (> crédit).

3.1.2 Le mode de financement d'exploitation

- **Les concours bancaires** : il s'agit des crédits à CT permettant aux E/ses des facilités de caisse; des crédits relais.

Mais, leur coût est très élevé et augmente la dépendance de l'E/se vis-à-vis des institutions financières.

- **Les crédits interentreprises** : il s'agit plus précisément des « crédits fournisseur » (délais de paiement) et des « crédits de trésorerie intra-groupe » (loi Macron : 2016).

3.2 La couverture du besoin de financement de l'État

3.2.1 L'importance et composition du déficit public

Le besoin de financement de l'État est principalement celui de l'État central (autres que collectivités locales et la Sécurité Sociale) et se confond avec le déficit budgétaire (60 milliards d'euros, soit environ 2,5 % du PIB).

3.2.2 Les modes de financement de la dette publique

Pour financer son déficit, l'État doit s'endetter sur les marchés financiers : les États membres de la zone euro ne peuvent plus créer de monnaie par la banque centrale ou les banques commerciales.

En France, c'est l'Agence France Trésor (AFT) qui est chargée de pourvoir aux besoins de trésorerie de l'État et au respect de ses engagements financiers.

Les Obligations Assimilables du Trésor (OAT), qui s'échangent sur le marché financier, constituent la forme privilégiée du financement à LT de l'État (échéances de 7 à 50 ans et à taux fixe).

L'AFT pratique une gestion active de la dette en réduisant la durée de la dette. En remboursant de manière anticipée la dette la plus longue et/ou la plus coûteuse (taux d'intérêt plus ou moins élevés) et en émettant de nouveaux titres sur une durée moins longue ou avec des taux d'intérêt plus faibles.

La dette publique négociable de la France est détenue à plus de moitié par des agents économiques étrangers, l'autre partie par les agents économiques résidents (banques commerciales et compagnies d'assurance qui acquièrent ces titres pour leur propre compte, mais aussi pour le compte de leurs clients).

Module 4 : Financement de l'activité économique

Chapitre 2 : Le financement bancaire et par les marchés de capitaux



Avant-propos

Le marché de capitaux peut s'avérer comme un avantage. En revanche, il est porteur de risques et apparaît aujourd'hui comme responsable pour partie de la crise économique mondiale.



Qu'entendons-nous précisément par marché de capitaux, marché monétaire ou marché financier ? Quelles en sont les enjeux et les conséquences ?



- Apprécier la notion de marchés financier, marché de capitaux et marché de monétaire;
- Les acteurs économiques sur place ;

1 Les grandes fonctions des banques : Financement par le marché monétaire

Trois fonctions principales : gérer les moyens de paiement, créer de la monnaie et mettre en rapport les capacités et les besoins de financement.

1.1 La gestion des moyens de paiement

Il s'agit des supports mis à la disposition des agents économiques et qui permettent d'utiliser de la monnaie pour effectuer des transactions, régler une dette ou transférer des fonds.

1.1.1 La mise à disposition de la monnaie fiduciaire

Du mot latin fiducia qui veut dire confiance ➡ Elle requiert une acceptabilité comme moyen de règlement puisqu'elle est émise et garantie par les institutions publiques.

- **Les billets de banque** émis par la Banque de France;
- **La monnaie divisionnaire** : les pièces frappées par le Trésor public.

Toute banque commerciale est amenée, en lui cédant des devises ou des titres de créances, à se refinancer auprès d'elle afin d'obtenir les billets qui lui sont nécessaires compte tenu de la demande de ses clients.

Cette demande est directement liée au taux de préférence des agents économiques pour la détention de billets.

1.1.2 La mise à disposition de moyens liés à la monnaie scripturale

Elle est constituée des dépôts à vue que possèdent les agents économiques non financiers : le chèque, la carte bancaire ($\neq$ carte de crédit), le prélèvement, le virement, le Titre de Paiement Interbancaire (TIP).

De nouveaux moyens de paiement sont apparus récemment grâce aux TIC :

- Le **porte-monnaie électronique (Monéo)** : unités monétaires téléchargées sur la carte à partir d'un distributeur automatique.

Le **paiement sans contact par téléphone**.

1.1.3 La création monétaire par les banques

Elle s'effectue à partir de trois opérations principales :

- **Les crédits accordés aux entreprises et aux particuliers** sans disposer des montants prêtés. L'argent devient réel (le remboursement du crédit correspond à une destruction monétaire).
- **L'acquisition de devises** due aux exportations ou transferts par la banque en inscrivant l'équivalent en euros sur le compte du client.
- **Les concours à l'État** : des avances accordées par une banque ou le Trésor Public afin de lui assurer le financement du déficit budgétaire.

1.2 Avantages et inconvénients du financement intermédié

1.2.1 Les avantages de l'intermédiation bancaire

- **Réaliser la transformation financière.**
- **Baisse des coûts des transactions** : trouver les prêteurs, qui apportent leurs capitaux, sans jamais connaître les emprunteurs (confiance).
- **Disparition du risque de défaillance de l'emprunteur pour le prêteur** : mutualisé par l'intermédiaire financier grâce à l'effet de volume.
- **L'assurance d'une bonne liquidité de l'économie** par le jeu de la création monétaire.
- **Limitation des asymétries d'information.**

1.2.2 Les inconvénients de l'intermédiation bancaire

- L'intermédiation a un coût. Or, ce coût supplémentaire doit être comparé à la baisse du coût de transaction.
- Risque de dépendance vis-à-vis de l'intermédiaire.

2 Le financement par les marchés de capitaux

Le marché des capitaux est le lieu physique ou abstrait de rencontre et de conciliation de l'offre et de la demande de capitaux. On distingue :

2.1 Le marché monétaire

Le marché monétaire est le lieu où s'échangent les capitaux de court terme, pour une durée inférieure à un an. Il regroupe :

- **Le marché interbancaire** réunissant : établissements de crédit, Trésor Public, la banque centrale et la caisse de dépôts et de consignation.
- **Le marché des titres et créances négociables** ouvert à tout agent économique. Mais, difficilement accessible aux particuliers pour l'échange des titres de créances négociables : bons du trésor (Etat), billets de trésorerie (E/ses) et certificats de dépôt (banques).

2.2 Le marché financier

2.2.1 Les différents types de marchés financiers

- **Le marché primaire** : c'est le marché sur lequel sont mis en vente les titres «neufs».
- **Le marché secondaire** ou **bourse des valeurs mobilières** : c'est le lieu d'échange des titres déjà émis.

2.2.2 Les acteurs du marché financier à long terme

- **Les ménages** : ils constituent l'**actionnariat populaire** de façon à transformer l'**épargne +/- liquide** en une **épargne longue**.
- **Banques** : elles exécutent des ordres d'achats et de ventes, conservation des titres de leurs clients.
- **Sociétés de bourse** : rôle d'intermédiaire, cotation journalière des VM.
- **Investisseurs institutionnels** : Ils collectent des fonds auprès des agents économiques et opèrent des placements diversifiés sous forme de titres : fonds communs de placement (FCP), organismes de placement collectif (SICAV), compagnies d'assurance, fonds de pension.
- **Non-résidents** reflétant un trait de la mondialisation des flux financiers.
- **Autorité des Marchés Financiers (AMF)** qui veille au respect de la transparence et de l'intégrité du marché.

2.2.3 Les titres échangés sur les marchés financiers

- **Les actions** : sont des titres de propriété permettant (i) **un retour sur investissement** (dividende); (ii) **souvent un droit de vote**. On distingue :
 - Des **actions à dividendes prioritaires (ADP)** émises par des SA ayant déjà réalisé des bénéfices dans les deux précédentes années sans droit de vote. Leur valeur $< \frac{1}{4} K$.
 - Le **certificat d'investissement sans droit de vote** émises par l'Etat.
 - Les **actions à bon de souscription d'actions** (ou d'obligation) : elle permet d'acheter une **action (« sous-jacent »)** à un prix déterminé à l'avance (**« prix d'exercice »**) jusqu'à l'échéance.

Les obligations qui sont des titres de créance. On distingue :

- Les obligations à taux fixe.
- Les obligations à taux variable protégeant contre l'érosion monétaire.
- Les obligations assimilables du trésor (OAT) émises par l'État et servant à financer la dette publique. Elles sont à taux fixe.
- Les obligations à coupon zéro émises aussi bien par l'État que par les E/ses privées qui ne donnent pas droit au versement d'un intérêt, mais dont la valeur de souscription est inférieure à la valeur réelle.
- Les obligations convertibles en actions.

2.3 Organisation et fonctionnement du marché financier français

2.3.1 Euronext

C'est la principale place boursière de la zone euro. Elle détient en effet la Bourse de Paris, la Bourse d'Amsterdam, la Bourse de Bruxelles, la Bourse de Lisbonne ainsi que le marché des dérivées à Londres (Liffe).

Plus efficiente que des bourses nationales séparées (réduction des coûts de transaction, liquidité accrue, mécanisme de fixation des prix harmonisé).

2.3.2 Les modes de règlement des transactions boursières

- Le système du comptant qui est la norme : le règlement des titres et leur livraison est simultané.
- Le Système de Règlement Différé (SRD) : négociation à terme = décalage entre la négociation et le règlement ou de livraison des titres. Le SRD permet de faire (i) des prévisions baissières (spéculation) pour un ordre de vente ; (ii) jouer l'effet de levier.

2.3.3 La cotation des titres et l'exécution des ordres de vente et d'achat

La détermination des cours boursiers est fonction, en temps réel, de l'offre et de la demande des titres ainsi que des performances actuelles et futures de l'E/se émettrice et du climat des affaires

2.4 Bilan du financement par les marchés financiers

2.4.1 Avantages et inconvénients pour le système économique

Les marchés (i) facilitent la rencontre des emprunteurs et des prêteurs; (ii) limitent l'asymétrie d'information (contrôle) et (iii) permet un financement non inflationniste de l'activité économique. Toutefois, (i) l'instabilité des cours, est liée parfois à des événements non-économiques et (ii) les krachs boursiers sont d'une ampleur brutale.

2.4.2 Avantages et inconvénients pour les E/ses

Assurer (i) une meilleure flexibilité financière des E/ses (ii) un placement avantageux de la trésorerie et (iii) une couverture des risques.

Mais, (i) c'est une barrière aux TPE-PME et (ii) génèrent des coûts importants.

2.4.3 Avantages et inconvénients pour les épargnants

Assurer (i) une meilleure valorisation de l'épargne et (ii) un meilleur arbitrage entre risques. Cependant, (i) l'épargnant risque une perte en capital et (ii) une grande incertitude et volatilité sur la valeur de l'épargne.

3 Le marché des changes

3.1 Rôle et fonctionnement du marché des changes

3.1.1 Définition

Le Forex (Foreign Exchange market) est le lieu théorique de rencontre et de conciliation de l'offre et de la demande de devises.

Ce marché sert en premier lieu à financer les transactions commerciales internationales tout en permettant aux agents économiques de se couvrir contre le risque de change.

3.1.2 La fixation du cours des devises et acteurs du marché des changes

La rencontre de l'offre et de la demande de chaque devise aboutit à la fixation des taux de change (prix d'une devise par rapport à une autre).

Le marché est animé par plusieurs intervenants : les banques commerciales (transactions), les banques centrales (politiques monétaire), les investisseurs institutionnels (« zinzins ») : optimisation des portefeuilles), des grandes E/ses (qui interviennent directement sans intermédiaire).

3.2 Marché de change et crise

3.2.1 Types de marché

- Le **marché au comptant** : la fourniture des devises ainsi que leur paiement se font sous deux jours ouvrables, de compte à compte.
- Le **marché à terme** : la fourniture des devises est convenue à une échéance et à un cours prévu d'avance.

3.2.2 Typologie des crises financières

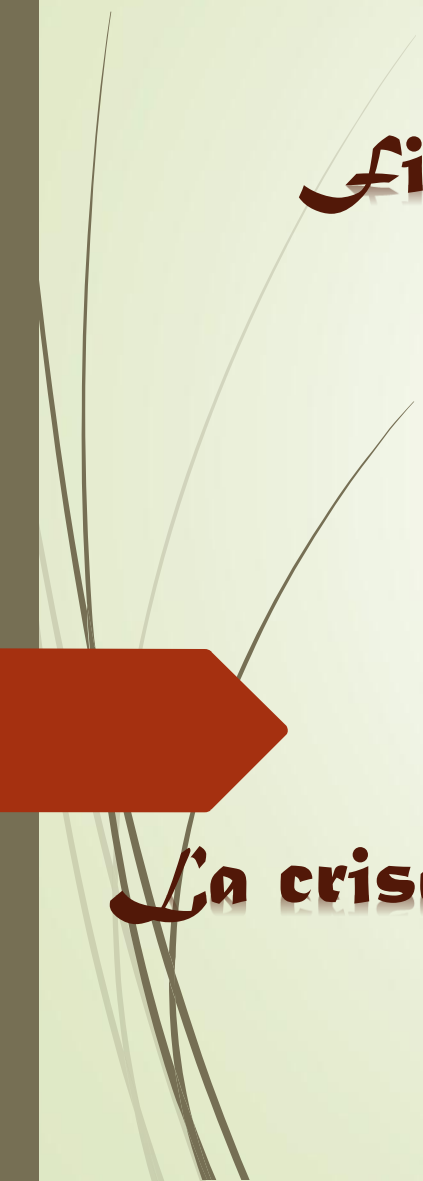
- **Crise monétaire ou crise de change** suite aux comportements spéculatifs à la recherche de plus-value ⇒ **déséquilibres monétaires.**
- **Crises bancaires :**
 - **Crise de liquidité** : détérioration conjoncturelle de la capacité à réaliser des opérations de vente et d'achat de produits financiers sans délais ni coût notable. C'est le **talon d'Achille** de l'innovation financière car la liquidité est l'oxygène des marchés financiers.

- **Crise de solvabilité** : d'ordre structurelle, elle s'exprime par l'incapacité de rembourser ses dettes ⇒ **le retrait des prêteurs**.
- **Crise boursière ou krach boursier** : généralement liée à l'explosion de la « bulle spéculative », elle se traduit par une dégringolade brutale du cours des valeurs mobilières.

3.2.3 Les mécanismes des crises (Boyer R., Dehove M., Plihon D., 2008)

Figure 1 : Le cercle vicieux des crises





Module 4 : **Financement de l'activité économique**

Annexe : **La crise économique-financière_septembre 2008**

3 La crise économique-financière planétaire : quelle ampleur pour quel avenir ?

Le 15 septembre 2008 restera une journée noire dans l'histoire de la finance américaine. La 4^{ème} banque d'investissement de Wall Street, Lehman Brothers, institution de 150 ans, s'est mise en faillite pour 50 milliards de dollars. En quelques jours, une crise financière locale touche les crédits immobiliers dis « *subprimes* », et finit par nourrir un séisme économique-financier planétaire.

3.1 Comment la crise est née ?

3.1.1 La thèse de l'immobilier éponge

L'immobilier a un **effet multiplicateur** sur de nombreux secteurs économiques (l'industrie des matériaux de construction, services d'entretien professionnel, gardiennage) ce qui aboutit à la croissance économique, à la création de l'emploi et à l'amélioration des finances publiques.

Or, lié à un marché financier instable et surtout non contrôlé, le secteur de l'habitat reste une éponge qui prépare le pire.

3.1.2 Des ménages peu solvables au désir de la sacro-sainte propriété

Les ménages les mieux placés, ceux qui avaient les moyens, ont abondamment profité de la longue période de taux d'intérêt bas entre 1985 et 2002 pour acheter ou pour s'agrandir.

C'est au moment où les taux d'intérêt commencent à grimper qu'une clientèle moins solvable va être courtisée par le business du crédit immobilier

⇒ risques de solvabilité et de liquidité.

3.1.3 L'opacité d'un système bancaire non contrôlé : les crédits « subprime »

Des crédits immobiliers dans des conditions aussi hasardeuses :

Des ménages vulnérables pour avoir un emprunt dis « prime ».

- Des crédits Hypothécaires ;
- Des crédits à taux variable proches de 14% ;
- Des crédits avec des formules de prêt de plus en plus exotiques : des remboursements faibles dans les premières années, suivis d'un alourdissement considérable de la charge de la dette.

3.1.4 La titrisation, une logique « rugbystique » à hauts risques

Les intervenants s'efforcent avant tout à transmettre le crédit en recourant à la **titrisation** : Le crédit n'est plus fait pour être gardé par les banques, mais pour être transformé en titre actifs circulants asphyxiés.

3.2 Quand la bulle s'éclate : L' « effet papillon »

3.2.1 La crise financière se mondialise : une crise de liquidité

Une crise de liquidité (budgétaire ou extérieure), aussi appelée assèchement de liquidité, se produit lorsqu'il n'y a plus assez d'argent pour assumer les échéances immédiates, telles que les dépenses nécessaires

Dès la fin de l'année 2006, les ménages (en nombre croissant) ne parvenant pas à libérer leurs dettes, étaient forcés de vendre leurs biens immobiliers sur un marché complètement déprimé.

Ensuite, c'était au tour des établissements spécialisés qui leur avaient prêté d'être touchés, d'où la faillite brutale de la fameuse Lehman Brothers.

Aucun établissement financier, amplement servis en titres adossés à du subprime et coté en Bourse ne peut s'estimer à l'abri ➡ « l'effet Feedback ».

3.2.2 D'une crise de liquidité à une crise de solvabilité des Etats

Une **crise de solvabilité** est une période chaotique d'incapacité de remboursement des dettes par défaut de réserves financières ➡ retrait des prêteurs pour une marge de sécurité suffisante (Grèce).

3.2.3 La paralysie du marché financier grippe l'économie réelle

A l'aube de l'éclatement de la bulle financière, le commerce international ralentissait, à cause de la récession éco^{que} des pays du nord : ▼ Capacités d'octroi de crédits, ▲ défauts de paiement des consommateurs les entreprises trinquent, dépôts de bilan s'enchaînent, ▲ taux de chômage.

Comme le montre fort justement Stiglitz J (économiste américain lauréat prix Nobel 2001) : « *Nous sommes en plein milieu de la pire des crises du siècle et tant que nous n'aurons pas touché le fond, nous ne pourrons pas remonter.* »

3.3 Le protectionnisme comme arme à la crise

Fin janvier, des ouvriers de la raffinerie Total de Lindsey, en Angleterre, ont manifesté contre l'embauche de travailleurs italiens et portugais.

Le congrès américain a voté en janvier 2009 la clause "Buy American" dans le plan de relance d'Obama.

La polémique grandit en Europe sur les aides de la France à l'automobile.

La clause américaine sur l'acier.

Le commerce international a diminué et l'économie au niveau mondial a ralenti, ce qui a conduit à un désastre commercial.

The background of the slide features a photograph of a modern, multi-story building with a grid-like facade of windows and balconies. To the right, a tall flagpole holds the French flag (blue, white, and red vertical stripes) against a cloudy sky. Two dark blue arrow-shaped overlays point to the right, containing white text.

Module 5 : La régulation publique dans une économie de marché

Chapitre 1 : Rôle et place de l'Etat dans la vie économique

Avant-propos

L'État, la forme institutionnalisée du pouvoir suprême de la nation, qui par le monopole de la violence légale, garantit l'ordre social au moyen de la loi.

C'est aussi un agent économique pesant dont les missions ont subi de profondes mutations dans le temps et dans l'espace.



Qu'on est-il du clivage entre les différents courants de la doctrine quant au rôle de l'État dans le cadre d'une économie de marché?



- État libéral.
- La conception marxiste de l'État.
- État providence.
- Les différents niveaux de l'État.

1 Acception de l'État et les fonctions qui en découlent

1.1 Les différentes conceptions de l'État

1.1.1 L'État gendarme ou l'État libéral

C'est une conception minimale de l'État partagée par Smith A, Ricardo D, J.-P Say, Walras L, Hayak V, Friedman M, Laffer A ...

Pour A Smith (1776) : l'ordre naturel et spontané du marché serait bien plus efficace que l'intervention de l'État pour garantir la prospérité des individus et des nations (Main invisible).

L'État doit donc assurer ses missions régaliennes (i) la sécurité intérieure et extérieure et (iii) la justice (protection de la propriété, de la concurrence et garantie des contrats).

L'État doit prendre en charge également : (iii) les infrastructures de transport et (iv) l'instruction primaire nécessaire à l'amélioration des facultés humaines afin de faire face aux effets pervers de la division du travail.

Outre ces domaines, l'intervention de l'État souffre d'un double handicap :

- Elle est illégitime face à l'ordre naturel et spontané du marché.
- Elle est inefficace en ce sens où elle provoque l'instabilité.

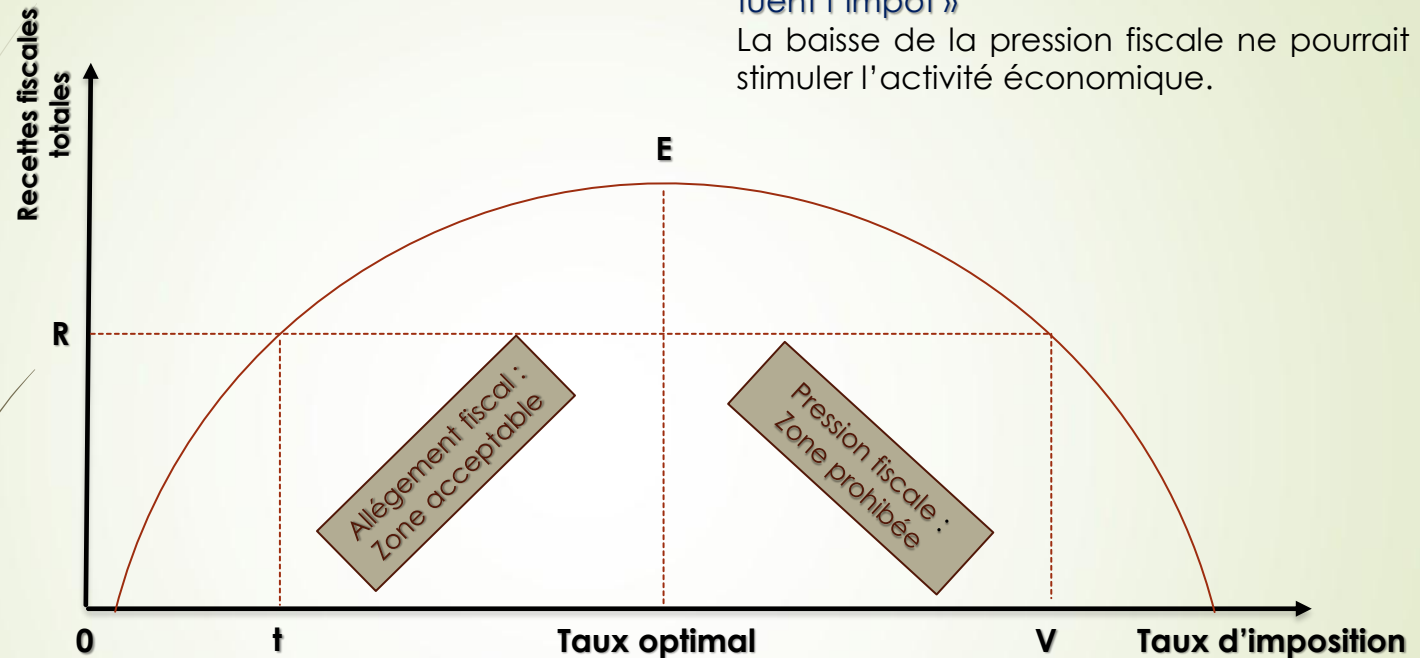
Une illustration célèbre des apports de « l'école de l'économie de l'offre » (Par opposition à l'économie de la demande de Keynes J M) est la célèbre courbe de Laffer A (1940), selon laquelle l'augmentation de la pression fiscale conduit à une diminution des rentrées fiscales.

Il faudrait donc diminuer l'imposition qui pèse sur les E/ses (IS, taxe professionnelle...) et les revenus des travailleurs (Prélèvements fisc et soc).

Figure 1 : La courbe de Laffer (1974)

Le niveau de recettes fiscales OR peut être obtenu avec un taux de pression fiscale faible (t) ou un taux de pression fiscale élevé (v).

Le point E correspond au niveau maximum de recettes fiscales.



L'augmentation de la pression fiscale conduit à une diminution des rentrées fiscales, du fait de la fraude, de l'évasion ou encore de la diminution volontaire d'activité : « Trop d'impôts tuent l'impôt »

La baisse de la pression fiscale ne pourrait que stimuler l'activité économique.

1.1.2 La conception de l'État dans la théorie marxiste

L'État appartient aux **suprastructures** (sphères politiques et idéologiques) déterminées par la nature du mode de production, **l'infrastructure économique** quant à elle déterminée par la **forme des rapports sociaux de production** et le niveau de développement des forces productives.

C'est un **État partisan** (au service de la bourgeoisie), un **État de classe**, ce que les **néomarxistes** appellent de **Capitalisme monopolistique d'État**.

L'alternative en est : un État **garant de l'intérêt de la classe ouvrière** ⇒ **Dictature du prolétariat** (planification) assurant la **propriété collective** du capital est laquelle est assurée par l'État.

1.1.3 La conception de l'État providence (fin de la 2 guerre mondiale)

Impulsée par Keynes J M, cette conception n'attribue pas à l'État les simples fonctions régaliennes sur le plan politique, mais aussi bien la sécurité et la justice économique et sociale.

L'État doit donc (i) assurer la régulation de l'activité économique (politiques conjoncturelles : contra-cycliques); (ii) orienter le développement économique (politiques structurelles) et (iii) organiser la protection sociale et la redistribution des revenus.

1.2 Les fonctions économiques et sociales de l'État

Musgrave R (1959) assigne à l'État providence trois fonctions fondamentales: (i) allocation des ressources (Production); (ii) Redistribution des richesses et (iii) stabilisation de la conjoncture.

1.2.1 La fonction d'allocation des ressources (fonction de production)

La nature particulière des biens publics (collectifs) a deux conséquences :

- **Leur fourniture** revient principalement à la charge de l'État et des collectivités locales (non-exclusion de l'éducation), car aucune entreprise privée ne serait en mesure d'y pourvoir avec profit.
- **Leur financement** : ces biens sont mis à la disposition des agents à titre gratuit ou quasi-gratuit ⇒ financés par les prélèvements obligatoires.

1.2.2 La fonction de redistribution des revenus

C'est une correction partielle des inégalités des revenus primaires au moyen des **prélèvements obligatoires** et des **prestations sociales** (cf.2.2.2/Ch2/Mod7).

1.2.3 Les politiques économiques de régulation conjoncturelle

L'État essaye par son action :

- D'assurer la régulation de l'activité économique à court terme au moyen des politiques conjoncturelles contra-cycliques ($\neq$ de l'ordre spontané du marché) agissant sur la demande ou sur l'offre.
- D'orienter le développement économique par le biais des politiques structurelles (long terme).

Le poids de la puissance publique dans l'économie nationale est apprécié par les deux outils suivants :

- Le **taux de prélèvements obligatoires (46% en France)** :

$$\text{Taux BO} = \frac{\text{Impôts et taxes} + \text{cotisations sociales}}{\text{PIB}} \times 100$$

- La **part des dépenses publiques dans le PIB (56% en France)** :

$$\text{Part des DP} = \frac{\text{Dépenses publiques}}{\text{PIB}} \times 100$$

2 Les acteurs de l'action publique

2.1 Les collectivités territoriales, nouveaux acteurs des politiques publiques

2.1.1 Le centralisme

Le centralisme, tradition depuis Colbert, est conçu comme le **régime de l'État omnipotent** = l'État interprète et agent unique de l'intérêt général.

Le centralisme est enclin d'inefficacité : rigidité et gaspillage des ressources. La rigidité du centralisme a amené à deux déclinaisons nécessaires : la déconcentration et la décentralisation.

2.1.2 La déconcentration

C'est le processus de délégation par l'administration centrale de ses prérogatives à des représentants locaux (déconcentrés) soumis au pouvoir hiérarchique du pouvoir central ➡ une localisation des organes de l'État au plus près des populations.

2.1.3 La décentralisation : les collectivités territoriales

Le pouvoir de décision est transféré vers les lignes hiérarchiques inférieures celles des collectivités territoriales : communes, structures intercommunales, département (conseil général), région (conseil régional).

Elles possèdent une personnalité morale qui bénéficie de l'autonomie administrative, dispose de son propre budget et de son propre personnel.

Avantages de la décentralisation :

- Une meilleure allocation des ressources : adaptation des politiques publiques aux réalités locales (Production et financement).
- Davantage de flexibilité et de souplesse des politiques publiques.

Inconvénients de la décentralisation :

- Les inégalités de richesse entre collectivités territoriales (principe de péréquation minimale des recettes).
- Complexité des contrôles, risque de clientélisme voire de corruption.

Annexe : La remise en cause de l'État providence

Cette venue du monde anglo-saxon depuis les années 80.

1 Les critiques provenant de l'orthodoxie libérale

L'ultra libéralisme condamne toute forme d'interventionnisme étatique en formulant les reproches suivants :

- « Trop d'impôts tuent l'impôt » (Laffer A., 1940) : la pression fiscale a un effet dissuasif sur l'activité économique : elle décourage l'épargne, l'investissement, le travail et la création d'E/ses. Par ailleurs, elle conduit à une diminution des rentrées fiscales, du fait de la fraude, de l'évasion ou encore de la diminution volontaire d'activité (cf. courbe de Laffer).
- La logique d'assistance conduirait à une désincitation au travail
déresponsabilisation des individus ⇒ ▲ nombre d'assistés ⇒ ▲ pauvreté.
La gratuité des services d'une part, la méconnaissance du coût réel d'autre part, conduisent l'individu à en avoir une utilisation excessive (la sur-consommation de soins médicaux).
- La taille critique de l'État (Loi de Wagner) : comme toute organisation l'État a intérêt à son développement ⇒ ▲ nombre de fonctionnaires, ⇒ ▲ la bureaucratie, d'où une utilisation de moins en moins efficace des ressources budgétaires (Buchanan J).
- L'État développe une logique de clientélisme : redistribution envers les catégories sociales en mesure de provoquer la réélection du politique.

2 La triple crise de l'État providence (Rosanvallon P., 1981)

- La crise financière : la montée des déficits et de la dette publique.
- La crise d'efficacité : les objectifs, notamment en termes de relance, sont rarement atteints, alors que les prélèvements obligatoires battent des records.
- La crise de légitimité : les interventions faussent le jeu des marchés. Les citoyens accueillent plus favorablement les réductions d'impôt que les nouvelles politiques sociales.

The background of the slide features a photograph of a modern, multi-story building with a grid-like facade of windows and balconies. To the right, a French flag (blue, white, and red vertical stripes) is flying on a tall pole. The sky is overcast and grey.

Module 5 : La régulation publique dans une économie de marché

Chapitre 2 : Les politiques économiques

Avant-propos

L'économie du marché est appelée à croître et à produire du développement, pourtant cette croissance économique n'est pas régulière dans le temps. Elle fluctue autour des cycles économiques et des événements de la conjoncture.

Ce qui justifie l'intervention de l'État à court, à moyen et à long terme.



Quelles sont les différentes politiques économiques menées par l'État ?
Qu'en est-il du financement de l'action de l'État au profit de l'économie ?



- Politiques économiques conjoncturelles.
- Politiques économiques structurelles.
- Financement des politiques économiques.

1 Les politiques économiques conjoncturelles

1.1 Notion et objectifs des politiques économiques conjoncturelles

1.1.1 Définition

« L'ensemble de décisions cohérentes prises délibérément par les pouvoirs publics pour orienter et influencer les activités économiques à court terme ».

1.1.2 Principes et objectifs : Stabilisation de la conjoncture

Ces quatre objectifs paraissent difficiles à atteindre simultanément, d'où l'expression de « carré magique » promue par Kaldor N (1971).

Figure 1 : Le carré magique de Kaldor N (1971)

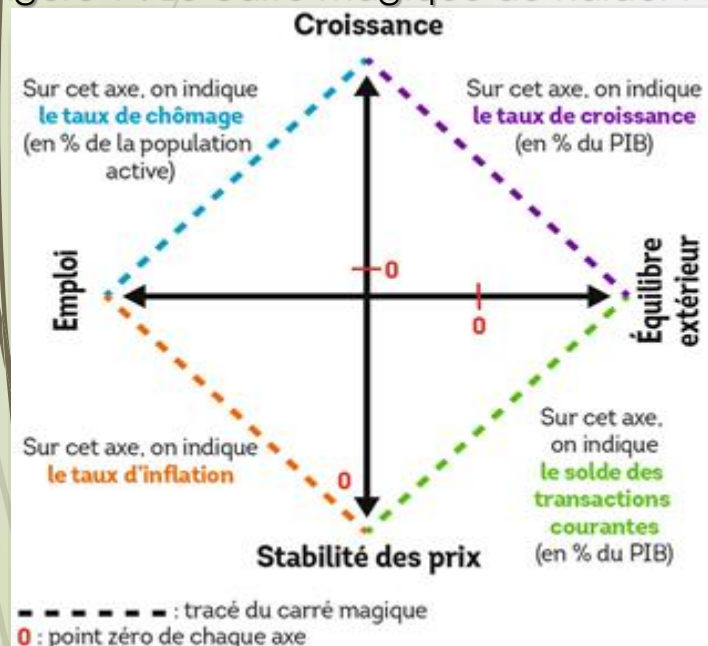
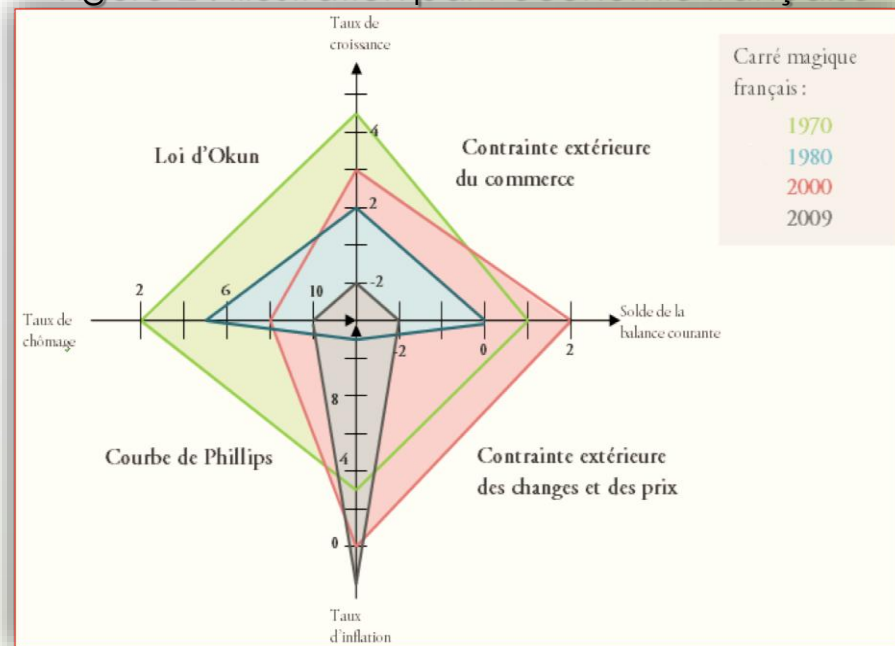


Figure 2 : Illustration par l'économie française



1.2 Typologie des politiques économiques conjoncturelles

1.2.1 La politique de relance ou politique contracyclique

1.2.1.1 La politique budgétaire

Agir à court terme sur la situation économique par le budget de l'État.

Pour assurer le plein emploi, il faut amener la production à un niveau supérieur en pratiquant une relance par la demande.

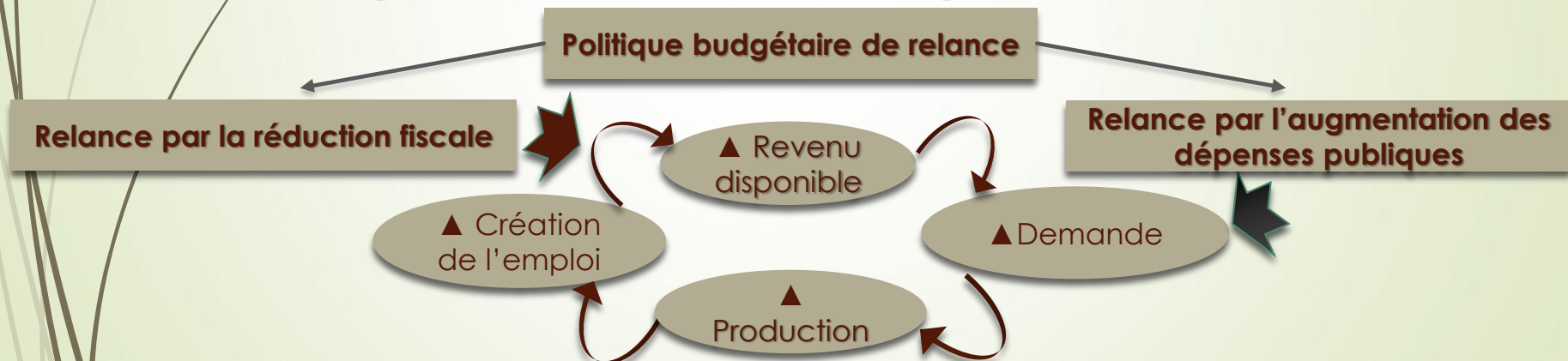
Deux moyens budgétaires à mobiliser envisager : (i) ▼ des ressources fiscales; (ii) ▲ des dépenses publiques (▲ investissements publics : grands travaux) ayant un effet multiplicateur sur la demande.

D'après Keynes J.-M, les hommes sont, généralement, censés accroître leur consommation au fur et à mesure que le revenu croît.

L'épargne (S) apparaît comme un élément résiduel, dépendant de la consommation (C), elle-même dépendant du revenu (R).

Le déficit budgétaire n'est rien autre qu'un déséquilibre financier qui peut aboutir à un équilibre économique (▲ π , ▲R, ▲ Ressources Fiscales) :

Figure 2 : Synthèse de la politique budgétaire de relance



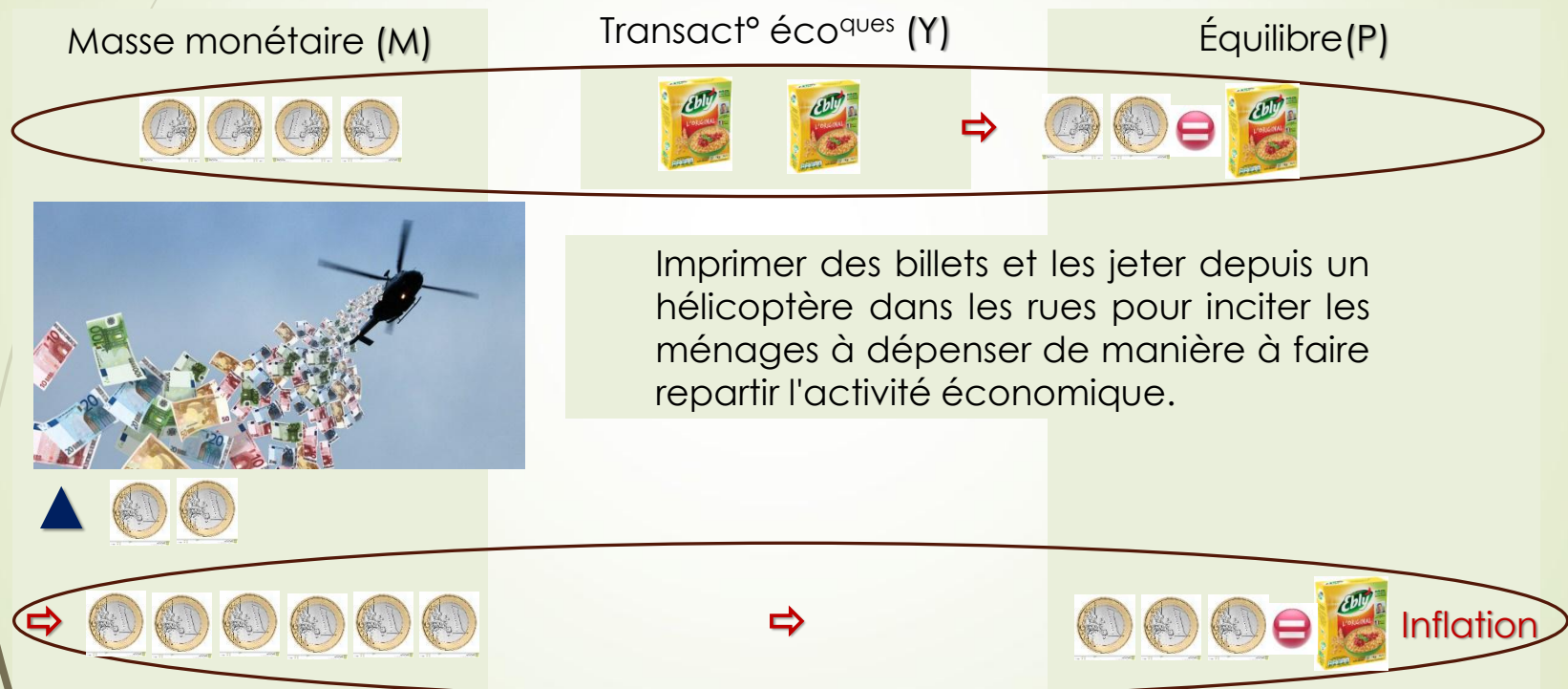
1.2.1.2 La politique monétaire

Outre son rôle de moyen de financement des agents économiques, la monnaie sert de moyen de régulation macroéconomique : stabilité interne (lutte contre l'inflation), stabilité externe (veiller à sa valeur externe).

- La politique « d'open market » : « L'open market acheteur » : consiste à des rachats ponctuels par les banques centrales des bon de trésor détenus par les banques commerciales afin de leurs apporter de la liquidité (trésorerie à court terme).

C'est l'équivalent de "helicopter money" (Friedman M., 1969) ou du "money-financed fiscal program" (Ben Bernanke., 2016) :

Figure 3 : Le circuit de l'"helicopter money" (Friedman M., 1969)



- La politique « d'open market » : « L'open market acheteur » : consiste à des rachats ponctuels par les banques centrales des bon de trésor détenus par les banques commerciales afin de leurs apporter de la liquidité (trésorerie à court terme).

« L'open market vendeur » : Vente de **bon de trésor** afin de réduire la liquidité bancaire.

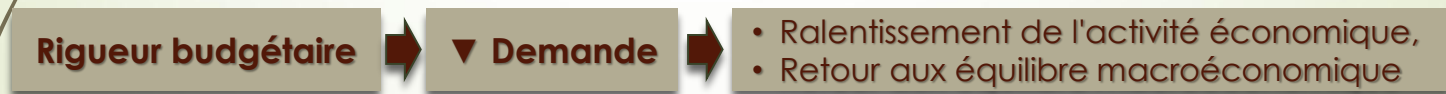
▮ **L'action par les taux d'intérêt** : Fixer le coût du refinancement pour les banques de second rang.

▪ **Les réserves obligatoires** : L'Eurosystème impose aux banques commerciales la constitution de réserves sur des comptes ouverts sur les livres des banques centrales nationales. L'objectif des réserves obligatoires est de créer (ou d'accentuer) un besoin structurel de liquidités pour les banques commerciales.

1.2.2 La politique d'austérité

Elle consiste à (i) **ralentir l'inflation**, (ii) **résorber les déficits publics** ou (iii) **diminuer l'endettement** par le biais d'une réduction des dépenses publiques et d'une hausse des prélèvements obligatoires.

Figure 4 : Synthèse de la politique de rigueur



1.3 Les politiques structurelles

L'ensemble des mesures destinées à orienter le développement économique et social sur le long terme. Il s'agit des :

- **Politiques de réglementation économique et sociale** : droit du travail, droit de la consommation, droit de la concurrence, droit fiscal...
- **Politiques sectorielles** : politique agricole, industrielle, des transports (UE).
- **Politiques de R&D** : crédits d'impôt, subventions ...

- **Politiques sociales** : lutte contre l'exclusion sociale, minima sociaux ...
- **Politiques de développement des infrastructures** (télécommunication, système éducatif, transport).

2 Le budget de l'État et le financement de la politique économique

2.1 Les différents niveaux budgétaires

2.1.1 Les différents moyens d'intervention de l'Etat

L'État providence mène ses actions en utilisant différents moyens :

- **La monnaie** : (cf. Politique monétaire).
- **La protection sociale et la politique de redistribution.**
- **La réglementation** : la loi est le moyen général de l'État démocratique (loi des finances, droit des consommateurs, code d'investissement...).
- **Le budget général (cf.2.1.2).**

2.1.2 Le budget général

Le budget général est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année civile, toutes les ressources et les charges de l'État.

Figure 5 : Récapitulatif du Budget général de l'État

Dépenses	Ressources
• Dépenses de fonctionnement des services publics. • Dépenses d'équipement ou d'investissement. • Dépenses d'intervention dans les domaines social, économique et international. • Paiement des intérêts sur la dette publique.	• Impôts directs : versés directement par les contribuables à l'état. • Impôts indirects : incorporés au prix d'un bien ou d'un service et payés à un intermédiaire qui les reverse à l'État

2.1.2 Les budgets annexes : une dérogation au budget général

Ils retracent les recettes et dépenses de services de l'État qui ont une activité de production de biens et services donnant lieu au paiement d'un prix ou d'une redevance.

2.1.3 Les comptes spéciaux du trésor

Ils retracent l'affectation de recettes à des dépenses particulières, sauf celles qui figurent à un budget annexe (engagements en faveur de la forêt dans le cadre de la lutte contre le changement climatique; approvisionnement de l'armée en produits pétroliers...).

2.2 Déficit et dette publique

2.2.1 Les moyens de financement de la dette publique

- **Financement par le marché** qui se fait sous forme d'émission d'OAT (obligations assimilables du trésor) dont le taux d'intérêt varie en fonction de la durée = de quelques mois à plusieurs décennies.
- **Crédits bancaires** généralement pour les collectivités locales.
- **La planche à billet (non autorisée pour les pays de la zone euro)** : l'impression par la banque centrale des billets en grande quantité pour financer les dépenses publiques et relancer l'économie, ce qui générerait de façon quasi-automatique de l'inflation.

Le recours à la dette trouve deux justifications économiques (cf.2.2.2 ; 2.2.3).

2.2.2 L'endettement, un outil de la politique contra-cyclique

Occasionnellement, l'État peut s'endetter pour opérer une relance de l'économie de type keynésienne en bas de cycle économique.

Ce faisant, il prend le relais de la consommation des ménages ou de l'investissement privé et opère ainsi une action contra-cyclique, à même de ramener la production à son niveau potentiel et de l'y stabiliser.

2.2.3 Les contraintes de financement et d'endettement public

- **Effet snowball (court terme)** : Plusieurs années de déficit ⇒ ▲ Emprunt ⇒ ▲ intérêts ⇒ ▲ déficit ⇒ auto-alimentation de la dette.
- **La soutenabilité de la dette (long terme)** : lorsque la dette publique s'accroît fortement, cela pose deux problèmes :
 - Une grande part des dépenses étant affectée au paiement du service de la dette.
 - **Insolvabilité** : incapacité de remboursement de la dette.

The background of the slide features a photograph of a modern, multi-story building with a grid-like facade of windows and balconies. To the right, a tall flagpole holds the French flag (blue, white, and red vertical stripes) against a cloudy sky. Two dark blue arrow-shaped overlays point to the right, containing white text.

Module 5 : La régulation publique dans une économie de marché

Chapitre 3 : Les politiques économiques européennes

Avant-propos

L'UE, une institution européenne supranationale, qui ne possède pas les caractéristiques d'un État ; mais elle détient et exerce certains pouvoirs souverains.

Dans l'Union européenne, les politiques économiques relèvent essentiellement de l'autorité des États membres mais également de décisions communautaires.



Quel processus pour l'aboutissement au projet européen? Pour quelle construction ? Quelles sont les différentes politiques économiques menées par l'UE ?



- Naissance et élargissement de l'Europe;
- Régulations économiques conjoncturelles.
- Politiques économiques structurelles.

1 L'UE, un nouveau cadre pour l'action publique

1.1 Genèse et évolution de l'UE

1.1.1 L'Europe ballottée entre deux conceptions antagoniques

- La conception structuraliste : celle des fédéralistes mettant l'accent sur une « Europe solidaire » ayant pour vocation la réduction des divergences entre les pays membres ⇒ logique supranationale.
- La conception libérale : celle des unionistes, hostiles à la création d'organisations fédérales, et partisans d'une coopération intergouvernementale (ZLE) ⇒ logique nationaliste (l'Etat-Nation).

1.1.2 À l'origine du projet européen, la CECA

L'Europe s'est construite autour de deux traités de base réunissant six pays, la France, l'Italie, la République Fédérale d'Allemagne et le Benelux :

- Le traité de Paris de 1951 : la CECA.
- Le traité de Rome (1957) statuant sur la CEE ayant pour missions :
 - L'établissement d'un marché commun.
 - La libre circulation des B&S, des personnes et des capitaux.
 - La mise en place de politiques économiques communes.

1.1.3 Les gros traits de la construction de l'Europe

Le 1^{er} élargissement de l'Europe fut l'Europe des 9 (1973), puis l'Europe des 10 (1981), l'Europe des 12 (1986), l'Europe des 15 (1995), l'Europe des 25 (2004), l'Europe des 27 (2007), l'Europe des 28 (2013) et la régression à l'Europe des 27 ("Brexit" /2016) : retrait du RU le 31/01/20 (cf. Annexes 1_3).

1.2 Les grandes orientations économiques de l'Europe

1.2.1 Du marché commun...

Marché commun $\neq$ ZLE, repose sur les principes fondateurs suivants:

- Suppression de droits de douanes et des quotas internes.
- Adoption d'une politique commerciale commune;
- Adoption d'un tarif extérieur commun.

1.2.2 ... au grand marché communautaire : l'Acte Unique Européen

L'AUE (1986) instaurait un « *espace sans frontières intérieures* »

- **Frontières fiscales** : taux min de TVA (15%), taux réduits, harmonisation;
- **Frontières techniques** : harmonisation des normes, diplômes, ouverture des appels d'offres au niveau européen pour les marchés publics.
- **Frontières physiques** : espace Schengen.

L'objectif en est le décloisonnement des marchés internes par :

- **La déréglementation** : afin de libérer la concurrence (transport aérien).
- La mise en place **d'autorités indépendantes** de régulation.
- **La lutte contre ententes et l'abus de position dominante** (Ch2/Mod3).
- **Contrôle des aides de l'État aux E/ses.**

1.2.3 La stratégie de libéralisation progressive (traité de Lisbonne, 2000)

- **Pilier économique** : transition vers une économie compétitive, dynamique et fondée sur la connaissance (Rôle des R&D).
- **Pilier social** : moderniser le modèle social $\Rightarrow$ Investissement dans les RH (éducation, formation, employabilité), lutte contre l'exclusion sociale.
- **Pilier environnemental** : Concilier croissance économique et développement durable.

2 Les politiques économiques de l'UE

2.1 Les politiques de régulation conjoncturelles monétaires

2.1.1 L'Union Economique et Monétaire (Traité de Maastricht en 1991)

1999 : l'Euro devient la monnaie officielle, bien qu'elle reste virtuelle, de onze États européens (France, Allemagne, Autriche, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Italie, Espagne, Portugal, Finlande, Irlande).

2002 : Les pièces et les billets en euros sont introduits et l'euro remplace les monnaies nationales des pays concernés.

La zone euro abrite 19 pays, Grèce (2001), Slovénie, Malte et Chypre (2007), la Slovaquie (2009), l'Estonie (2011), la Littonie (2014), la Lituanie (2015).

2.1.2 La BCE et les politiques monétaires conventionnelles

La BCE décide en concertation avec les BCs :

- La **convergence des taux d'intérêt** : La BCE agit par le biais des taux d'intérêt directeurs en fonction desquels sont déterminés les taux d'intérêt pratiqués par les BCs et donc la MM en circulation (demande de crédits) : le **taux d'intérêt** ne doit pas dépasser de plus de 2% le **taux d'intérêt moyen** des trois pays ayant le **taux d'inflation** le plus faible.
- La **stabilité des prix** : le **taux d'inflation** ne doit pas dépasser de 1,5 point celui des trois États membres ayant les **taux d'inflation** les plus bas.
- De nouveaux mécanismes de solidarité monétaire issus de la gestion de la crise financière de 2008 : (i) le refinancement des banques par la banque centrale; (ii) le Fonds Européen de Stabilité Financière (mai 2010); (iii) le Mécanisme Européen de Stabilité.

2.1.3 Les BCs et les politiques monétaires non conventionnelles

La crise de la dette souveraine et la valeur externe de l'Euro, ont contraint la BCE à une politique monétaire non conventionnelle :

- Des **taux directeurs négatifs** pour pénaliser les dépôts des banques commerciales et les inciter à prêter leurs disponibilités.
- Des **prêts aux banques commerciales** sans limitation de montant.
- L'**assouplissement quantitatif** : achats massifs aux banques d'actifs publics et privés (pour financer la dette publique ⇒ ▼ taux d'intérêt).

2.1.3 Le rôle du Conseil pour les affaires économiques et financières (ECOFIN)

L'ECOFIN rassemble les ministres de l'économie et des finances de l'UE.

Il assure la coordination des politiques économiques, la surveillance et le contrôle des politiques budgétaires.

2.1.4 Le rôle de l'Eurogroupe

C'est un organe informel regroupant les ministres des États membres de la zone Euro pour examiner les questions relevant des responsabilités qu'ils partagent en ce qui concerne l'Euro.

2.2 La politique en matière de restrictions budgétaires

2.2.1 Le pacte de stabilité et de croissance (PSC)

Les pays de la zone Euro doivent veiller au respect du **PSC** :

- Un **déficit budgétaire** < 3 % PIB;
- Une **dette publique** < 60% PIB.

Cependant, ce pacte malmené pendant les périodes de crise a précipité la crise de la dette souveraine (▲ taux d'intérêt à long terme).

Pour y remédier, les pays de la zone euro ont dû adopter une **Règle d'Or**, à savoir l'inscription du PSC dans les constitutions nationales.

2.2.2 Le budget de l'UE

L'UE s'est doté d'un budget qui lui est propre mais d'une importance limitée : 1% du PIB de l'UE en 2018.

Ce budget est alimenté par trois types de ressources :

- Les droits de douanes prélevés sur les importations en provenance de l'extérieur de l'UE;
- Une partie de la TVA/importations;
- Les contributions des États membres en fonction de leurs tailles et du PIB.

Les dépenses se répartissent sur quatre comptes :

- La « **croissance intelligente et inclusive** » concernant les dépenses de cohésion économique, sociale et territoriale.
- La « **croissance durable** » (ressources naturelles).
- « **L'Europe dans le monde** » (aides au reste du monde).
- La « **sécurité et citoyenneté** » (protection des droits fondamentaux, politique d'immigration, d'asile...).

Le budget doit être obligatoirement équilibré.

Il est proposé par la CE au conseil de l'union qui doit l'adopter à l'unanimité. Il doit être enfin approuvé par le parlement européen.

2.3 Les politiques structurelles et les principes d'intégration des actions de l'UE

2.3.1 Les politiques de régulation structurelle de l'UE

Ces mesures visent l'harmonisation des structures économiques et sociales :

- **L'Europe sociale** : harmonisation des droits des salariés; éducation (échange d'enseignants et d'étudiants...).
- **L'Europe politique** : vrai exécutif et un parlement qui légifère réellement.
- **L'Europe de la défense et de la politique extérieure** : une politique autonome sans la tutelle de l'OTAN.
- L'intensification des politiques communes engagées : recherche.
- **La politique agricole commune (PAC)** modernisant l'agriculture tout en maintenant le pouvoir d'achat des exploitants agricoles.

Or, Son système de subvention est critiqué par les pays du Sud et il est controversé par les dispositions de l'OMC.

Aussi, la PAC est de plus en plus contraignante avec l'élargissement de l'UE aux pays de l'Europe de l'Est à dominance agricole.

Réforme : Le développement rural régional et l'agriculture durable apparaissent plus nettement au premier plan de la politique commune.

2.3.2 Les principes d'intégration des actions de l'UE (Traité de Maastricht)

Certaines compétences dites « **partagées** » entre l'Union et les États membres posent fréquemment des problèmes d'attribution. Elles sont alors régies par les principes de subsidiarité et de proportionnalité.

- **Le principe de subsidiarité** : C'est une règle de répartition des compétences entre l'UE et ses États membres. Deux cas de figure:

- Les politiques fortement intégrées : la Communauté est pleinement compétente (PAC, politique de concurrence, politique monétaire).
- Les politiques faiblement intégrées : les États membres conservent une partie de leurs prérogatives (politique de cohésion économique et sociale, la santé, la protection sociale, l'emploi...).
- Le principe proportionnalité : La communauté ne doit pas, faire plus que ce qui est nécessaire pour atteindre ses objectifs. Elle doit privilégier les moyens d'actions les moins contraignants pour les États membres

3 Le bilan de l'Europe

3.1 L'Europe monétaire

3.1.1 L'euro un succès au niveau international

- Euro, un outil de réserve de change (27%), de facturation internationale (35%), d'émission d'emprunts au niveau international (33%).
- Stabilité monétaire ⇒ ▲ des échanges, de la concurrence et la cr↑.
- Disparition de la spéculation sur les monnaies européenne.
- Baisse des coûts de transaction : coût d'information, coûts de change et coût de couverture de change
- L'Euro, une devise clé face au \$ ⇒ attirer les capitaux internationaux et la dépendance à la monnaie américaine.
- L'absorption du choc pétrolier de 2008 grâce à son apprécié face au \$.
- Financement de l'économie à moindre coûts.

3.1.2 L'Euro contesté

- Perte de la souveraineté monétaire à cause de la rigueur du PSC.

- **Les idées reçues** : Il ne manque pas d'idées confuses à ce sujet qui ne résistent pas à une analyse économique soignée :
 - L'euro surévalué ?
 - L'euro ne nous a pas privé de la crise financière, ni de la récession :
 - Stabilité monétaire, sans croissance ni emplois !
 - Une politique monétaire commune inadaptée (inflation différente et taux d'intérêt identiques).

3.2 La compétitivité européenne, une lente agonie: rapport M Draghi (09/24)

3.2.1 Un rapport s'appesantissant sur de lourds constats :

- **Un retard en matière d'innovation** : l'écart de PIB entre l'UE et les USA s'est creusé, passant de 15% en 2002 à 30% en 2023, celui de la Chine s'en rapproche progressivement.

Ce décrochage est attribué pour 70% à l'écart grandissant de productivité avec les USA, lequel est imputable au retard européen dans le secteur de la *tech*.

Ce retard en matière d'innovation s'illustre par :

- l'absence de champions européens dans le secteur des technologies de rupture (le numérique ou dans les biotechnologies).
- La **trappe technologique** : l'encastrement dans des secteurs technologiques « matures » où les efforts de R&D sont moindres étant donné le faible potentiel de rupture (automobile, transition).

- **L'intrication entre transition écologique et potentiel de croissance** : Le niveau élevé des prix de l'énergie en l'absence de ressources naturelles et en situation de sous-efficience des marchés du gaz et de l'électricité pèse particulièrement sur la compétitivité européenne. convoque à une refonte du modèle économique et finalement politique de l'Union.
- **La sécurité et la résilience** : la dépendance vis-à-vis de la Chine pour certaines technologies décarbonées ou des USA pour le numérique et la défense expose l'UE aux actes de coercition en cas de rapport de force.

NB : l'Europe, le second total de dépenses militaires le plus élevé du monde, manque d'un appareil de défense autonome et transnational, sous l'effet d'une fragmentation de sa production, d'un manque de standardisation et d'interopérabilité des équipements.

3.2.2 L'Europe en quête de défibrillateur : vers un choc d'investissement

Un choc d'investissement d'une sieste intellectuelle qui l'a conduit à ignorer les nouveaux paramètres du monde et à rester bloqué dans le paradigme post-Guerre froide, où les dividendes de la paix, l'abondance d'une énergie bon marché, l'essor du commerce extérieur ont contribué à insuffler en lui un sentiment de suffisance.

Un choc d'investissement à hauteur de 800 milliards d'euros annuels (5% du PIB) dans l'économie de l'UE entre 2025 et 2030 afin de rehausser les gains de productivité de 6 % sur 15 ans.

Face aux faibles marges de manœuvre budgétaire, le financement se veut majoritairement privé grâce aux incitations fiscales, à l'accélération de la titrisation et l'unification des marchés de capitaux.

Annexe 1 : La construction horizontale de l'Europe.

- Le 1^{er} élargissement (1973), l'Europe des 9 : le RU, l'Irlande, le Danemark.
- L'Europe des 10 (1981) : la Grèce devient enfin membre de la CEE.
- L'Europe des 12 (1986) l'Espagne et le Portugal ont rejoint la CEE ➔ (i) nouvelles négociations (agriculture, pêche) (ii) ; Europe à deux vitesses.
- L'Europe des 15 (1995) : l'Autriche, la Finlande et la Suède.
- L'Europe des 25 (2004) : Pologne, Hongrie, République Tchèque, Lituanie, Estonie, Slovaquie, Slovénie, Lettonie, Malte et Chypre.
- L'Europe des 27 (2007) vers les PECO : Bulgarie, Roumanie.
- L'Europe des 28 (2013) : la Croatie.
- Régression à l'Europe des 27 ("Brexit" /2016) : retrait du RU le 31/01/20.

Annexe 2 : Les grandes étapes de la construction européenne

1^{ère} étape : Le traité de Rome (1957) ➔ Constitution d'une union douanière.

2^{ème} étape : Le marché unique (UE : 1993) ➔ Extension de la libre circulation aux services, aux hommes, aux E/ses et aux capitaux.

3^{ème} étape : L'intégration économique et monétaire ➔ La zone euro a monnaie unique et la nécessité des convergences macro-économiques .

4^{ème} étape : L'intégration politique et l'intégration sociale ➔ La constitution européenne, le Président du Conseil (Herman Van Rampuy).

Mais, des difficultés surgissent : projet de la constitution avorté, Président fictif, difficultés à construire une Europe sociale.

Annexe 3 : Les institutions de l'UE

Rapprochement de la vision communautaire aux intérêts nationaux :

- Le conseil européen : le lieu d'élaborations de compromis qui réunit une fois tous les six mois, les chefs d'États et des gouvernements.
- La Commission Européenne : c'est un exécutif indépendant des gouvernements nationaux qui a un droit d'initiative exclusif.
- Le Conseil de l'Union Européenne : composé de représentants des gouvernements, il détient l'essentiel des compétences décisionnelles.
- Le Parlement Européen élu au suffrage universel direct (p. consultatif).
- La Cour de Justice Européenne : elle assure le respect du droit communautaire dans l'application et l'interprétation des traités.
- Le Fonds Social Européen (FSE) : améliorer les possibilités d'emploi des travailleurs et de contribuer au relèvement de leur niveau de vie ;
- La Banque Européenne d'Investissement (BEI) : faciliter l'expansion économique par la création de ressources nouvelles.
- La BCE : indépendante politiquement et siège à Frankfurt.
- Le FEDER : Fonds européen de développement régional;
- La Cour des comptes : contrôle des comptes des institutions.

Annexe 4 : Le retour de la puissance industrielle américaine n'est donc pas seulement un enjeu de compétitivité, mais un levier politique et social pour ré-arrimer les cols bleus aux démocrates et leur permettre de s'émanciper.

Une nouvelle stratégie industrielle, celle des *Bidenomics*, qui couvrent toute la chaîne de valeur dans l'énergie et l'industrie : la recherche fondamentale et la R&D (*Science du CHIPS Act*), les infrastructures, les investissements dans les projets industriels, la production, la consommation, et enfin le recyclage.

Trois paquets d'investissements massifs : l'*Infrastructure Investments and Jobs Act* (1100 milliards de dollars en sortie de crise pandémique), le *CHIPS and Science Act* (52 milliards de dollars pour les semi-conducteurs et la recherche fondamentale), et enfin l'*Inflation Reduction Act*, victime de son succès, qui a dirigé entre 400 et 1200 milliards de dollars pour les technologies décarbonées essentiellement sous forme de crédits d'impôt et de subventions. Ce dernier, protectionniste par essence, illustre précisément la nouvelle stratégie américaine, qui réoriente la production sur son sol au détriment des Européens.

Le secteur des technologies décarbonées, dont une partie de la chaîne de valeur est située en Chine. Même chose pour les semi-conducteurs de pointe, essentiels à la production des géants américains, dont la production est majoritairement concentrée sur l'île de Taïwan. D'ici à 2032, les États-Unis espèrent produire sur leur sol au moins 20 % des semi-conducteurs de pointe.

les États-Unis ont commencé à bénéficier à plein de l'avance de leur écosystème numérique en matière d'intelligence artificielle, autant dans la maîtrise de la technologie que dans les gains de productivité liés à sa

Les États-Unis ont commencé à bénéficier à plein de l'avance de leur écosystème numérique en matière d'intelligence artificielle, autant dans la maîtrise de la technologie que dans les gains de productivité liés à sa diffusion verticale dans le tissu productif.

Ni le modèle américain, ni le modèle chinois ne sont des aventures répliquables pour l'Europe. Le premier emprunte à un État-providence pratiquement inexistant, des instruments propres à son architecture institutionnelle, la principale monnaie de réserve mondiale, et également une autonomie en matière de ressources énergétiques. La seconde fonde sa puissance sur des méthodes de contrôle sociétal et économique inenvisageables pour le continent berceau des droits de l'Homme.

Module 6 :

Croissance économique et ouverture internationale



Chapitre 1 :

Les sources de la croissance économique

Avant-propos

Alors qu'émergent de nouvelles économies industrialisées (Chine, NPI), les économies de vieille industrialisation n'ont pas retrouvé le rythme de croissance des années 1960.



Quelle est l'origine de la croissance économique ? Qu'en est-il des crises de croissance ? Pourquoi les crises se suivent-elles sans se ressembler ? Faudrait-il distinguer croissance et développement ?



- Apprécier les facteurs de croissance économique;
- La notion de cycle;
- La notion de développement.

1 Croissance économique et développement

1.1 Croissance économique, indicateurs d'appréciation

1.1.1 La notion de croissance économique

« L'évolution de la création de richesse (production de biens et services) créée sur un territoire bien déterminé et pour une période donnée ».

1.1.2 Indicateurs de dimension

L'évolution du PIB est la résultante d'un :

- **Effet de prix (PIB en valeur) :** ▲ Prix $\Rightarrow$ ▲ en valeur du PIB masquant une stagnation, voire un recul de la production en période d'inflation.
- **Effet de quantité :** ▲ PIB est due à l'augmentation en volume de la richesse $\Rightarrow$ PIB en volume. C'est cette augmentation qui est retenue.

Le rythme de la croissance économique est apprécié par le **taux de croissance en volume (à prix constants) :**

$$TCE = \frac{PIB_n - PIB_{n-1}}{PIB_{n-1}} \times 100$$

Le taux de croissance économique offre plusieurs pistes d'interprétation quant à l'évolution du rythme de la création de la richesse :

- L'**expansion** : l'accroissement du rythme de la création de la richesse.
- La **récession** : ▼ cycliques de courte périodicité du niveau de la P^o.
- La **dépression** : Chute apparente, tendanciel et durable de l'activité.
- La **stagnation** : l'état d'une croissance quasi nulle.
- La **stagflation** : Issue de la contraction de stagnation et inflation.

1.1.3 Indicateurs de structure

L'évolution de la création de richesse peut très bien s'accompagner d'une :

- **Évolution de la répartition sectorielle de l'activité** : poids relatif des secteurs d'activité (déclin, émergence); répartition entre PM et PNM.
- **Évolution de la répartition géographique de l'activité.**

1.2 Les théories de croissance économique

1.2.1 La vision pessimiste des classiques : l'État stationnaire

La croissance économique est le résultat de l'accumulation du capital. Elle s'explique essentiellement par la **division du travail** (Smith A) :

Division du travail ⇒ Spécialisation ⇒ ↑ Productivité ⇒ Rendements croissants.

Or, à long terme, elle tend naturellement et progressivement vers un « état stationnaire » (Ricardo D., 1817) à cause de l'évolution de la répartition du revenu national induite par l'accumulation des facteurs :

Sous l'effet de la loi des rendements décroissants, l'expansion démographique conduit à défricher et cultiver des terres moins fertiles ce qui nécessite plus de travail, et génère une hausse des coûts, et donc des prix.

Le « salaire naturel », dépendant du prix des denrées alimentaires, augmente.

La **rente différentielle augmente également**. Il en résulte :

▼ profits ⇒ ▼ Investissement, ce qui sonne le glas de la croissance éco^{que}.

Cette vision est en phase avec l'analyse de **Malthus R T** pour qui, la **pression démographique conduit à ▼ production/habitant ⇒ Paupérisation d'une partie de la population** qu'il ne faut surtout pas soutenir, mais, au contraire, la laisser mourir !!! Il faut également contrôler les naissances.

1.2.2 La théorie marxiste et la fin de l'accumulation

Marx K identifie un cadre de processus de production d'affrontement entre **Prolétariat** et la **bourgeoisie** : le régime d'accumulation capitaliste est condamné à disparaître à cause de la **plus-value** (cf. 2.1.1/Ch2/Mod1).

1.2.3 La croissance dans le modèle néoclassique

Pour **Solow R** l'▲ du K/tête est de nature à provoquer la cr↑ éco^{que}, mais ce phénomène est limité dans le temps à cause des rendements décroissants. Cela conduit à un état stationnaire, et seul un **progrès technique hypothétique** peut relancer le processus de croissance.

Pour Solow R, M (1956) le **progrès technique** est un résiduel (inexpliqué) = « tombé du ciel » puisque exogène. Bref, il relève d'une activité scientifique et technique extérieure à l'économie.

« On voit des ordinateurs partout, sauf dans les statistiques de productivité » (Solow R, M 1987).

1.2.4 La croissance dans le modèle Keynésien

▲ Consommation finale des ménages ⇒ ▲ Consommation globale ⇒ ▲ investissements induits (investissements de capacité) (cf.1.2/Ch1/Mod7).

1.2.5 La croissance et le rôle de l'innovation chez Schumpeter J

Les « **Grappes d'innovations** » (1939) constituent la variable principale du changement, alias, des innovations qui en engendrent d'autres et initient un processus de « destruction créatrice ».

Exemple : Le développement de la locomotive a entraîné celui du rail, de la signalisation ...; la machine à vapeur (machinisme) a permis l'apparition des manufactures (ancêtres des usines) ⇒ économie de marché, salariat, exode rurale, urbanisation.

1.2.6 Le modèle de la croissance endogène

1.2.6.1 Le progrès technique : sonder un mystère

Le **progrès technique** est l'ensemble des innovations entraînant une utilisation plus efficace des ressources. L'ensemble de **Vagues d'innovations** source de **destruction créatrice** (Schumpeter J).

Considéré comme résiduel, le **progrès technique** est endogénéisé par l'approche **de la croissance endogène** (Romer P., 1986). Il a plusieurs effets :

- L'amélioration de la **productivité globale des facteurs** = part de la croissance économique qui n'est expliquée ni par l' **▲K**, ni par l' **▲L** (« **croissance extensive** ») mais par l'efficacité de la combinaison productive (« **croissance intensive** » ou « **productiviste** »).
- L'importance des **rendements croissants** (production augmente plus vite que le volume des facteurs) générés par le progrès technique.
- La suppression à court terme des emplois inutiles à l'E/se et la favorisation à long terme de l'émergence de nouveaux emplois par la transformation du contenu du travail.
- L'amélioration des qualifications professionnelles des individus (**▼L** [temps, qté], **▼** l'intensité du L).

1.2.6.2 Les politiques publiques

- **L'investissement public** : l'accumulation des équipements collectifs de toute nature (infrastructures routières, de télécommunication, portuaires, aéroportuaires) peuvent mettre l'économie sur un sentier de croissance plus élevé (**Barro R., 1981**).

▲ P^{té} ⇒ ▲ impôts et taxes (moyens de fin) ⇒ cercle vertueux à l'œuvre.

- L'investissement en capital humain (Lucas R., 1995) dont la qualité et la productivité sont proportionnelles aux budgets de formation, entraîne des rendements croissants.

1.3 Les facteurs (sources) de la croissance économique

Par facteurs de croissance, on entend « les moyens de production pouvant avoir un effet immédiat et quasi mécanique sur la création de richesse ».

1.3.1 Selon l'approche classique

La théorie classique de la croissance est restrictive : $X = F(K, L)$. On retient :

- Le travail : il dépend des facteurs démographiques (natalité, mortalité...), sociologiques (travail des femmes) et institutionnels (droit).
- Le capital : biens accumulés grâce à l'investissement net et générant de nouveaux biens ou revenus. Il s'agit notamment du capital financier et du capital physique.

1.3.2 Selon Schumpeter J l'approche endogène

- Le progrès technique (cf. 1.2.5).

1.3.2 Selon Keynes J.-M

- La demande globale effective.

1.3.3 Selon l'approche de la croissance endogène : $X = F(K, L, PT, PP)$.

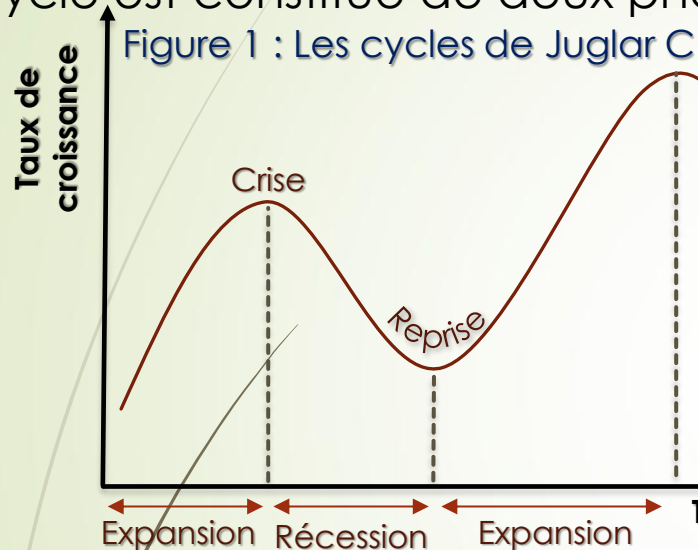
- Le progrès technique (cf. 1.2.6.1).
- Les politiques publiques (cf. 1.2.1.2).

2 La théorie des cycles

2.2 Les fluctuations économiques et la théorie des cycles

2.2.1 Les fluctuations conjoncturelles : le cycle de (Juglar C., 1861)

D'une durée de 10 ans environ, les cycles de Juglar sont donc brefs. Chaque cycle est constitué de deux phases : expansion_récession.



- **Expansion** : ▲ Investissement $\Rightarrow$ ▲ Production $\Rightarrow$ ▲ Emploi $\Rightarrow$ ▲ Revenus $\Rightarrow$ ▲ Crédits $\Rightarrow$ Cercle vertueux $\Rightarrow$ Inflation en fin du cycle.
- **Crise (point de retournement)** : Inflation s'accompagne de la saturation des capacités de production, plein emploi.
- **Récession** : Contraction de la C^o (∇c), de l'inv^t (confiance des E/ses, ∇ taux de π), des X et dépenses publiques (∇ Inflation).
- **Reprise (point de retournement)** : la production, la demande et l'emploi redémarrent.

Depuis 1945, les cycles s'observent différemment en occident. La récession et le chômage accompagnent souvent l'inflation $\Rightarrow$ **Stagflation**.

Des **politiques économiques contracycliques** (i) d'expansion (relance) ou restrictive (d'austérité) sont mobilisées pour y faire face.

2.2.2 Les fluctuations de longues périodes : le cycle de Kondratieff N

Ces cycles se déroulent sur une cinquantaine d'années et comportent une phase de forte croissance des prix et de la production suivie d'une phase de forte baisse (une succession de cycles courts de Juglar C).

2.2.3 Le fondement de « Grappes d'innovations » de Schumpeter (cf.1.2.5)

2.2.4 Les crises structurelles : le mode de régulation (Boyer R, Orléan O et ali)

Pourquoi les " miracles économiques " d'hier sont-ils entrés en crise ? Si toutes les économies obéissent au même modèle, comment expliquer la diversité des trajectoires américaine, européenne et japonaise ?

Un effort de synthèse entre Marx K et Keynes J.-M, l'école de la régulation met en avant le « mode de régulation », à savoir « l'ensemble de procédures et de comportement, individuels et collectifs ayant la propriété de reproduire les rapports sociaux fondamentaux et piloter le " régime d'accumulation " en vigueur ».

Le cycle long est remplacé par des périodes stabilisées (Trente Glorieuses), les phases de transition (rupture) correspondent aux périodes de crise.

Trois régimes d'accumulation se sont ainsi succédés depuis le XIX^e siècle :

- Le **régime d'accumulation extensive** : la croissance repose sur des techniques productives artisanales par l'application de méthodes visant à allonger la durée du travail gains ➡ Faibles gains de productivité (début des années 80).
- Le **régime d'accumulation intensive sans consommation de masse** : fondé sur le taylorisme ➡ Forts gains de productivité, mais avec la persistance des rapports salariaux anciens.
- Le **régime d'accumulation intensive avec consommation de masse** : fondé sur de nouveaux rapports salariaux promus par le fordisme ➡ salaires élevés au rendement permettant d'assurer simultanément la progression de la production et de la consommation.

2.3 Les effets de la croissance

2.3.1 Les bienfaits de la croissance

- La croissance économique incite les E/ses à investir (R&D) afin de répondre à la demande potentielle.
- Elle modifie le mode de vie, par la variété de l'offre générée.
- Elle modifie partiellement les conditions de vie : D'une part, les gains de productivité permettent, sur une longue période, de réduire la durée du travail. D'autre part, l'augmentation du revenu réel des parents permet l'augmentation de la durée des études des enfants.
- Le développement de l'emploi fait potentiellement baisser le chômage ce qui entraîne une augmentation globale des revenus du travail.
- Elle génère des recettes fiscales et sociales plus élevées.

2.3.2 Les effets déstabilisateurs de la croissance

- La croissance économique s'accompagne d'un processus de « destruction créatrice » (Schumpeter J).
- Mauvaise répartition de la richesse (Conflits d'intérêt : Profit, dividendes, salaires).
- L'inflation : ▲ Demande globale plus rapide que celle de l'offre globale.
- Il apparaît de plus en plus nettement que le modèle actuel de croissance est de moins en moins durable : épuisement des ressources renouvelables, émission du GES, disparition de la biodiversité.

3 Développement

3.1 Définition

Si la croissance est un changement de taille, le développement est donc un changement d'état = « la combinaison des changements sociaux et mentaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement, son produit réel global » (Perroux F., 1991).

Le développement économique est synonyme de deux types d'aspects :

- **Aspects structurels** : Industrialisation ; tertiairisation; urbanisation; développement des infrastructures;
- **Aspects qualitatifs** : évolution des mentalités; modes de vie; gouvernance.

3.3 Le dyptique croissance économique-développement économique

La croissance et le développement sont interdépendants :

- **Croissance et développement cheminent mutuellement** : ▲ PIB ⇒ richesse distribuée ⇒ ▼ pauvreté ⇒ constitution d'une épargne favorable à l'investissement des E/ses, et la création de recettes fiscales qui autorisent les investissements publics (infrastructures).
- **Croissance sans développement** : la société ne profite pas de l'accroissement des richesses produites par défaut de structures économiques et sociales sous peine de se bloquer.
- **Développement sans croissance** : lorsqu'une meilleure répartition des richesses produites aboutit à la maximisation de la satisfaction des besoins vitaux de la population.

Module 6 :

Croissance économique et ouverture internationale



Chapitre 2 :

L'ouverture internationale et croissance

Avant-propos

Aucun pays aussi fort, aussi puissant qu'il soit ne peut vivre en autarcie, car il ne peut produire tout ce dont il a besoin.

L'échange international se justifie par l'intérêt qu'y trouvent les coéchangistes :

- Une complémentarité des économies due à la spécialisation.
- Une logique de similitude telle qu'on la retrouve dans le commerce intra branches.



Qui vend quoi et à qui ? Quelle place pour les coûts de production dans l'échange international ? Quelle place pour les ressources naturelles ?



- Structure des échanges;
- Approche traditionnelle de l'échange;
- L'approche alternative du commerce international;
- La doctrine protectionniste;
- Place des FMN;

1 L'organisation des échanges internationaux

1.1 L'échange international : Définition et caractéristiques

1.1.1 Internationalisation et globalisation/mondialisation

« Fondée sur les gains de l'échange que promet la spécialisation, l'internationalisation désigne l'élargissement du périmètre d'activité au-delà des frontières nationales ».

Par anglicisme *globalization*, issu du latin *globus*, globe, sphère. Globaliser signifie réunir plusieurs éléments distincts en un tout homogène.

La globalisation est alors fondée sur des processus d'uniformisation sous l'impulsion de l'OMC (institutionnels, barrières tarifaires et non tarifaires).

Bellon B (1995) définit la globalisation comme « le double mouvement de suppression ou d'atténuation de barrières institutionnelles entre espaces économiques nationaux et de développement de stratégies privées et publiques pouvant en tirer profit [DIPP (FMN) : chaîne de production, Géoéconomie (espaces régionaux) ».

1.1.2 Les différents niveaux d'intégration économique

L'intégration régionale peut revêtir différentes formes :

- La **zone de libre-échange (ZLE)** : un Espace économique dans lequel les pays membres s'accordent à éliminer les barrières douanières entravant la libre circulation des B&S, tout en réservant le droit de négocier librement avec les pays tiers (ASEAN, AEUMC).
- L'**Union douanière** : une ZLE dans laquelle les pays adoptent un tarif extérieur et une politique commerciale communs vis-à-vis des pays tiers.

- Le **marché commun** : une union douanière qui prévoit la libre circulation des B&S, des capitaux et des personnes.
- L'**intégration économique totale** : c'est une structure supranationale qui nécessite en plus de l'union économique une harmonisation des politiques, sociale, fiscale et conjoncturelle (UE).
- L'**intégration « spontanée »** sans accords formels de libre-échange (l'Asie de l'Est) : accords intra-régionaux.

1.2 La structure des échanges internationaux : la triade (Ohmae K., 1985)

Trois aires dominaient l'économie mondiale : Amérique du Nord, Europe occidentale, Asie-Pacifique : 60%/commerce mondiale, 75%/PIB mondial.

L'essor de ces zones a entraîné celui du commerce intra-zones : (i) l'UE-Norvège, Suisse (Europe occidentale); (ii) les USA, Canada, Mexique (Amérique du Nord) et (iii) Japon, Corée, Asie de Sud-Est (Asie-Pacifique).

Or, des centres émergents (Australie, Brésil, Afrique du Sud, Chine) s'émancipent de cette domination-intégration au point d'invoquer une 4^{ème} puissance, celle du « grand émergent », la Chine.

2 L'explication théorique du libre échange

2.1 La théorie traditionnelle de l'échange

2.1.1 Les avantages absolus (A Smith)

Un pays doit **se spécialiser** dans les secteurs d'activité pour lesquels elle possède un **avantage absolu** et acheter tous les autres biens ce qui débouche sur une Division Internationale du Travail (DIT), c'est-à-dire une répartition des spécialisations à l'échelle internationale.

Annexe 1 : Avantages absolus

Coûts de production en heures de travail		
	Canada	Costa Rica
Téléviseur	2	8
Lot de Layette	3	5

L'état des techniques fait que le Canada détient un **avantage absolu** pour la production de téléviseurs et de layettes : C'est ce qu'il devrait produire, alors que les Costa Ricains devraient se chercher d'autres domaines de production où ils pourraient dégager des avantages absolus.

Cependant, le modèle éprouve certaines limites :

- Un pays dépourvu d'AA est exclu de l'échange !!!
- L'insertion au commerce international a pris la forme d'une **hyper spécialisation** dans les produits primaires (Pays pauvres).
- La détérioration des termes de l'échange.

2.1.2 La théorie des avantages comparatifs (D Ricardo)

Chaque pays doit se **spécialiser** dans ce qu'il fait mieux par rapport aux autres : Différences technologiques $\Rightarrow$ (de coût) $\Rightarrow$ Avantages comparatifs.

Annexe 2 : Avantages comparatifs

Coûts de production en heures de travail		
	Canada	Costa Rica
Téléviseur	$\frac{2}{3} = 0,67$	$\frac{8}{5} = 1,6$
Lot de Layettes	$\frac{3}{2} = 1,5$	$\frac{5}{8} = 0,62$

Le Canada dispose donc d'un avantage comparatif pour la fabrication de téléviseurs. Il devrait alors se spécialiser dans cette activité. Tandis que le Costa Rica a un avantage comparatif pour la fabrication de layettes, c'est ainsi qu'il devrait se spécialiser dans cette activité.

2.1.3 Le théorème HOS (Heckscher, Ohlin, Samuelson)

Une réponse aux critiques marxistes vis-à-vis de l'approche classique :

Répartition inégalitaire des facteurs de production $\Rightarrow$ différences de coûts de production $\Rightarrow$ Égalisation internationale des rémunérations des facteurs :

Pays développé

∇P_K et $\triangle P_L$

Se spécialiser dans les activités
consommatrices de K $\Rightarrow \triangle D_K$

$\Rightarrow D_K > O_K \Rightarrow \triangle P_K$

Pays en voie de développement

∇P_L et $\triangle P_K$

Se spécialiser dans les activités
consommatrices de L $\Rightarrow \triangle D_L$

$\Rightarrow D_L > O_L \Rightarrow \triangle P_L$

Pour au moins deux considérations le modèle est limité :

- Les écarts de dotations de facteurs entre pays développés s'estompent à mesure que la mobilité internationale des facteurs de P^o augmente.
- Le commerce intra-branches.

2.2 Le pouvoir explicatif des théories fondées sur la spécialisation

Les théories des avantages en termes de coûts sont relatives :

- L'importance des écarts de productivité qui compensent en partie les écarts de prix de facteurs de production.
- L'importance croissante des avantages hors coût : différenciation, réseaux de distribution, dynamique des réseaux industriels...

3 Les nouvelles théories du commerce international

3.1 La thèse de l'écart technologique (Posner M V., 1961)

Indépendamment de leurs avantages de dotations, certains pays acquièrent, grâce à l'innovation un monopole temporaire d'exportation, qui nécessite un délai d'expression de la demande étrangère (demand lag).

Ce monopole disparaît progressivement dès que les producteurs des pays étrangers s'engagent dans la même branche, ce qui nécessite également un certain temps (imitation lag) ➡ Concurrence potentielle.

3.2 La théorie du Cycle international du produit (Vernon R., 1966)

Elle tente d'expliquer pourquoi la production des biens innovants se délocalise successivement des pays industrialisés vers des PED :

- **Lancement** : Innovations issues des pays industrialisés ayant les capacités techniques et humaines nécessaires et le pouvoir d'achat.
- **Croissance** : arrivée des concurrents fait baisser les prix et entraîne la délocalisation de la production vers des pays à revenu moyen.
- **Maturité** : une partie de la production est réalisée dans les pays émergents ayant un avantage en termes de coût de la main d'œuvre.
- **Déclin** : Production au Sud et commerce Sud vers Nord ou/et Sud-Sud.

3.3 La théorie des économies d'échelles (Krugman P., 1990)

3.3.1 La notion d'économies d'échelles ou de rendements croissants

Marshall A (1879) a été le premier à introduire la distinction fondamentale entre les économies d'échelle internes et externes à la firme :

- **Les économies d'échelle internes** : l'évolution de la taille de l'E/se entraîne une ▲ Production suivie d'une optimisation des coûts fixes.
- **Les économies d'échelle externes** : la croissance du secteur d'activité apporte des avantages aux E/ses qui s'y trouvent (Silicon Valley).

3.3.2 La théorie des économies d'échelles (Krugman P., 1979)

Il est nul besoin que les pays soient différents en termes d'avantages comparatifs.

L'ouverture commerciale se traduit par la croissance subite de la taille du marché encline à contribuer à user largement des économies d'échelle.

Aussi, l'antériorité d'une spécialisation conduit à un « avantage au premier parti » ($\neq$ « avantages comparatifs ») : un producteur dominant du simple fait qu'il a eu la chance d'être le 1^{er} à les produire $\Rightarrow$ économies d'échelle.

3.4 La différenciation des produits et le commerce intrabranche

3.4.1 La concurrence monopolistique (Chamberlin E., 1933)

E/ses supposées en situation de monopole sur la variété des produits qu'elles fabriquent (cf.2.5.1/Ch2/Module3).

3.4.2 Le commerce intra-branche horizontale (Krugman., 1995)

Le commerce intra-branche horizontal atteste de la convergence des structures industrielles (pays ayant des dotations factorielles semblables).

Les consommateurs distinguent les produits de la même branche (i) parce qu'ils ont le goût de la variété, ou (ii) par rapport à leurs revenus.

Figure 1 : Avantages comparatifs



3.4.3 L'intra-branche verticale (Flam et Helpman, 1987; Krugman P., 1995)

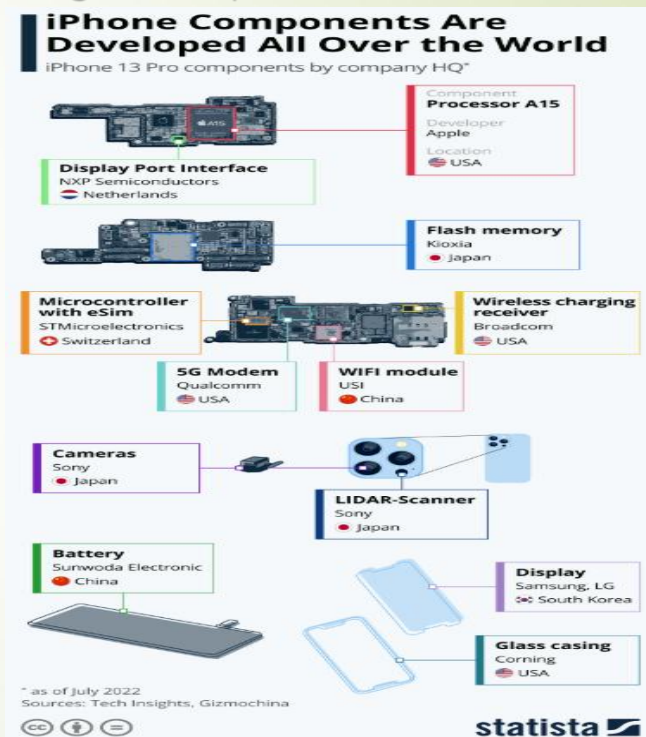
Krugman P considère que l'apparition de ces économies au commerce extérieur « hyperdéveloppé » est essentiellement le résultat du « découpage de la chaîne de valeur ajoutée » à l'échelon international.

L'échange de produits décomposés de qualité différente atteste de la DIPP (Division internationale du processus de production).

Figure 2 : Airbus 380, un produit mondialisé



Figure 3 : Iphone, made in world



3.5 La multinationalisation des firmes

3.5.1 Définition du CNUD

« Une E/se exerçant un contrôle direct ou indirect sur les actifs possédés par une E/se localisée (filiale) dans des pays différents de celui du siège social ».

Deux types de FMN (FTN) :

- Les FMN effectuant la même activité dans des pays étrangers ;
- Les FMN effectuant une répartition géographique suivant (i) les **stades de production (DIPP)** ou (ii) les **différentes fonctions de l'E/se**.

3.5.2 Les déterminants de la multinationalisation (Mucchielli J.-L., 1992)

Mucchielli J.-L. montre, dans son approche synthétique, que la multinationalisation des firmes résulte de la simultanéité de trois avantages :

Dans un 1^{er} temps, la concordance ou la discordance de deux avantages rend la localisation à l'étranger favorable ou défavorable :

- **Les avantages compétitifs** d'une firme liés à la différenciation ou à la domination par les coûts.
- **Les avantages comparatifs** des pays ou avantages à la localisation qui tiennent compte des différences d'avantages comparatifs d'offre (coût de travail, coût du capital) et de demande pouvant exister entre le pays d'origine (localisation) et le pays d'accueil (délocalisation).

Dans un 2^{ème} temps, les alliances entre firmes leur procurent des avantages stratégiques en termes de minimisation des coûts et de parts du marché.

4 L'approche protectionniste remettant en cause les gains de l'échange

4.1 Les entorses au dogme libre échange

Le protectionnisme est perçu comme une doctrine économique qui milite au profit d'une attitude défensive à l'entrée des frontières nationales.

4.1.1 La théorie néo-marxiste de « l'échange inégal »

La « **détérioration des termes de l'échange** » en est l'illustration.

Celle-ci, s'appuie sur les écarts dans la rémunération du facteur travail dans les différentes régions du monde (Cardoso H., Falletto E., 1969). Généralisée aux relations Nord-Sud, elle a conduit à la théorie « centre/périphérie » :

Le capitalisme impérialiste renforce la dépendance des PED producteurs de mat 1^{ères} (périphérie) des pays industrialisés (centre). Ce statut-quo conduit à une « croissance sans développement » (Amine S) ou au « développement du sous-développement » (Gunder-Franck A) ➡ Perpétuer la dépendance.

4.1.2 La théorie du protectionnisme temporaire ou éducatif (List F., 1840)

List F (1840) fut le premier à prôner l'isolement économique temporaire pour protéger les industries naissantes afin de leur permettre de se développer et de bénéficier ainsi d'effets d'échelle et d'effets d'expérience. Une étape nécessaire, avant le grand bain de la concurrence.

4.1.3 Le protectionnisme des industries sénescentes (Kaldor N., 1970)

Il vise à accompagner le déclin des industries vieillissantes ayant perdu leur avantage comparatif afin de faciliter la reconversion et d'éviter toute récupération du marché par des E/ses étrangères.

4.1.4 La nouvelle théorie du protectionnisme (Brander J., Spencer B., 1983)

L'Etat a intérêt de mener une politique (i) commerciale (ériger des barrières à l'entrée) ou (ii) industrielle (subventions) stratégique au profit des firmes nationales afin de renforcer leur pouvoir de marché et de tirer profit de rentes de situation sur des marchés mondiaux.

Ces politiques commerciales stratégiques ciblent les secteurs qui sont à l'origine d'effets externes positifs sur l'ensemble de l'économie, afin de construire un avantage comparatif dans ces domaines.

4.2 Les instruments du protectionnisme

4.2.1 Les mesures tarifaires

Les mesures tarifaires ont pour objectif d'augmenter le prix des produits importés, principalement par l'application de droits de douane. L'objectif en est d'affaiblir la compétitivité des produits étrangers.

Par ricochet, les droits de douane permettent d'accroître les recettes de l'Etat et les dépenses structurelles.

4.2.2 Les mesures non tarifaires

Les barrières non tarifaires excluent toutes les contraintes financières (droits de douane). Il s'agit alors de critères variés hautement dissuasifs :

- **Contingentement ou quotas** ayant pour objectif de limiter les quantités de produits importés.
- **Mesures administratives : normes** (techniques, sanitaires, sécurité et d'hygiène), **procédures administratives** (marquages obligatoires dans la langue du pays), **protection des marchés publics**.
- **Dumping** : une stratégie offensive, mais illégale, d'envahissement du marché mondial. L'on trouve alors :
 - **Le dumping commercial** : conquérir massivement le marché mondial suivant une technique de en vendant à perte.
 - **Le dumping social** : Empiéter le droit social pour bâtir une compétitivité internationale;
 - **Le dumping monétaire** : sous-évaluation de la monnaie nationale ;
 - **Le dumping fiscal** : paradis fiscaux.

Module 6 :

Croissance économique et ouverture internationale



Chapitre 3 :

Les enjeux d'une gouvernance mondiale du commerce

Avant-propos

L'ouverture des économies est porteuse des gains mutuels pour les pays échangistes.

Elle donne lieu à des flux réels et monétaires (taux de change).

Toutefois, certains pays se comportent comme des « passagers clandestins » : ils tirent profit de l'ouverture des marchés sans avoir à payer le prix (en continuant à se protéger).

D'où la nécessité d'une gouvernance mondiale pour fixer des règles communes à l'échange.



Quelle est la nature des échanges et comment sont-ils enregistrés ? Quels sont les effets attendus de la libéralisation du commerce mondial ? De quelle coordination internationale parle-t-on ? Quelles sont les limites à la gouvernance des échanges mondiaux ?



- Interpréter les comptes de la balance des paiements.
- Effets attendus de la libéralisation du commerce mondial ;
- Gouvernance mondiale des échanges : OMC

1 Structure du commerce extérieur et évaluation des performances

1.1 La balance des paiements

1.1.1 Définition

La balance des paiements est un document de synthèse des flux économiques, financiers et monétaires intervenus au cours d'une période entre les agents résidents d'une économie et les non-résidents.

Figure 1 : Balance des paiements

En milliards d'euros		
Compte des transactions courantes	Biens et services (solde de la balance commerciale)	
	Revenus	
	Transferts courants	
	Solde du compte des transactions courantes	
Compte de capital	Solde du compte de capital	
Compte financier	Investissements directs	
	Investissements de portefeuille	
	Produits financiers dérivés	
	Autres investissements	
	Avoirs de réserve	
	Solde du compte financier	
Erreurs et omissions nettes	Solde erreurs et omissions	

1.1.2 Description de la balance des paiements : trois comptes

1.1.2.1 Le compte des transactions courantes

- **Les échanges de biens et services** : exportations, importations.
- **Le compte revenu** : salaires ou revenus du capital versés par un résident à un non-résident (crédit) ou l'inverse (débit).
- **Le compte de transferts courants** : Transferts des revenus des travailleurs émigrés/immigrés vers leurs familles; transferts de revenus par les administrations publiques étrangères vers les administrations publiques françaises (aides, subventions...) ou l'inverse.

1.1.2.2 Le compte de capital

Les remises de dettes accordées par des non-résidents à des résidents (crédit); l'inverse (débit).

1.1.2.3 Le compte financier

- **Investissements directs** : achat de titres afin de contrôler plus de 10% du capital d'une E/se.
- **Investissements de portefeuille** : achat de titres sans vouloir contrôler le capital. L'objectif en est le profit ou la plus-value.
- **Avoirs** : remboursés par des NR à des R (crédit) ou l'inverse (débit).

1.1.3 La compétitivité

- **La compétitivité-prix** = la compétition que se livrent les économie/E/ses sur les prix à produit équivalent (Prix bas). Elle tient aux économies d'échelle, effets d'expérience, au PT et à la dévaluation monétaire.
- **La compétitivité-hors prix** = la compétition que se livrent les économie (entreprises) sur des **facteurs hors prix** tels que la qualité, l'innovation, l'image de marque, les services associés (logistique, SAV, etc.), les délais de livraison, le processus de vente, l'ergonomie, le design, ...etc.

2 Pourquoi faut-il réguler le marché mondial ?

Deux constats s'imposent : Le commerce mondial favorise (i) la croissance mondiale et (ii) la convergence des revenus des facteurs de production.

2.1 Commerce mondial et croissance : rattrapage économique

Un lien inextricable entre $Cr \uparrow$ éco^{que} et $Cr \uparrow$ des échanges internationaux :

- **Gains de l'échange** : Ce sont les avantages procurés aux coéchangistes par la **spécialisation** et l'échange.

- **Concurrence accrue** : l'ouverture sur le marché international améliore la capacité de production (▼ coûts) et d'innovation (▲ qualité).
- **Stimulation de la consommation** : l'ouverture des marchés permet d'améliorer le bien-être des consommateurs (produits moins chers et de meilleure qualité, ▲ pouvoir d'achat, diversification des paniers).

2.2 Les atteintes au libre échange

Il n'en reste pas moins vrai que chaque pays peut être tenté, individuellement, d'adopter un **comportement opportuniste** (ou « passager clandestin ») ⇒ adopter des mesures protectionnistes.

3 La nécessité d'une gouvernance mondiale des échanges

« L'ensemble des mécanismes de contrôle et de régulation des comportements des échangistes sur l'échiquier mondial en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement ».

C'est la vocation de l'**OMC** (1995), issue du (**GATT** (1947) qui prône une approche de **négociations multilatérales** ⇒ **une communauté d'échange**.

3.1 Les principes fondamentaux de l'OMC

3.1.1 Le principe de la non-discrimination

- **Clause de la nation la plus favorisée (NPF)** : Tout avantage accordé à un produit importé sera immédiatement étendu à tout produit similaire.
- **Clause du traitement national** : hormis les droits de douane, les produits importés ont le même traitement que les produits nationaux.

3.1.2 Les principes relatifs à l'accès aux marchés

- **La réduction des obstacles tarifaires** ⇒ ▼ droits de douane.
- **Restriction des obstacles non tarifaires** ⇒ ▼ Quotas (contingentement).

- **Restriction administratives** ⇒ ▼ Mesures réglementaires : normes, procédures administratives, protection des marchés publics.

3.1.3 Le principe de concurrence loyale

Sont interdites toutes les pratiques de **dumping** (commercial, social...).

3.1.4 Le principe d'équité

Tous les pays ne disposent pas des mêmes atouts pour participer à l'échange international ⇒ **TSD** (traitement spécial différencié) en faveur des **PVD** et aux **PMA** (pays les moins avancés) : soutien en matière d'infrastructure nécessaire pour participer aux travaux de l'OMC, à appliquer les normes technique, délais plus longs ou des exonérations (partielles ou totales) des engagements...

3.2 Les instances au service du commerce mondial

- **L'Organe de règlement des différends (ORD)** ⇒ Stabilité de l'économie mondiale (application des règles).
- **Activités de coopération technique de l'OMC** ⇒ Aider les pays en développement à se doter des institutions nécessaires afin de participer de façon fructueuse au système commercial multilatéral.

3.3 Les limites à la gouvernance des échanges mondiaux

- **Le principe de l'unanimité** : les négociations doivent être approuvées par les 153 pays membres : un seul pays pouvant bloquer l'institution.
- **Bilatéralisme vs multilatéralisme** : accords préférentiels entre deux pays.
- **Régionalisme vs multilatéralisme** : d'importants accords régionaux (UE, USMCA, MERCOSUR, ASEAN) dérogent au multilatéralisme.
- **Accords interzones** : accords entre entités régionales (TAFTA).

Module 6 :

Croissance économique et ouverture internationale



Chapitre 4 :

Croissance et développement durable

Avant-propos

Il apparaît de plus en plus nettement que le modèle actuel de développement économique risque de ne pas être durable (soutenable).

ROOSEVELT T, sympathisant de cette cause, résume bien l'idée qu'il s'en fait :

« avec la croissance constante de la population et l'augmentation encore plus rapide de la consommation, notre peuple aura besoin de plus grandes quantités de ressources naturelles [...] Si nous, de cette génération, détruisons les ressources qui seront nécessaires à nos enfants, si nous réduisons la capacité de notre terre à soutenir une population, nous diminuons le niveau de vie, nous enlevons même le droit à la vie des générations futures sur ce continent » (Sénat/1909).

Les crises actuelles soulignent davantage le lien inextricable entre les dimensions économiques, sociales et environnementale.



Pour quelles raisons en est-il ainsi? Peut-on corriger cette évolution dangereuse et comment?



Apprécier la nécessité du développement durable, ses indicateurs et sa théorisation : soutenabilité forte, soutenabilité faible.

1 La nécessité du développement durable

1.1 Les limites écologiques et sociales

1.1.1 Les limites en matière de capital naturel

On distingue deux types de ressources naturelles.

- **Les ressources épuisables** : en quantités finies telles que les énergies fossiles (gaz, pétrole et charbon épuisables respectivement dans 65, 40 et 120 ans) ou les ressources minérales (cuivre en 2039, nickel en 2048).
- **Les ressources renouvelables** : Elles peuvent se reconstituer au bout d'un certain temps (forêts, ressources halieutiques, ressources en eau).

1.1.2 Les limites de la croissance au niveau du développement humain

Le modèle de croissance « schizophrénique » révèle deux constats :

- Répartition inégalitaire des revenus ⇒ inégalités sociales, la paupérisation de la population, l'exclusion sociale ⇒ ▼ de l'IPH.
- Recherche frénétique de la productivité ⇒ effets pervers (Turn-over ; burn-out, accidents du travail ; déshumanisation du travail).

1.2 La notion de développement durable

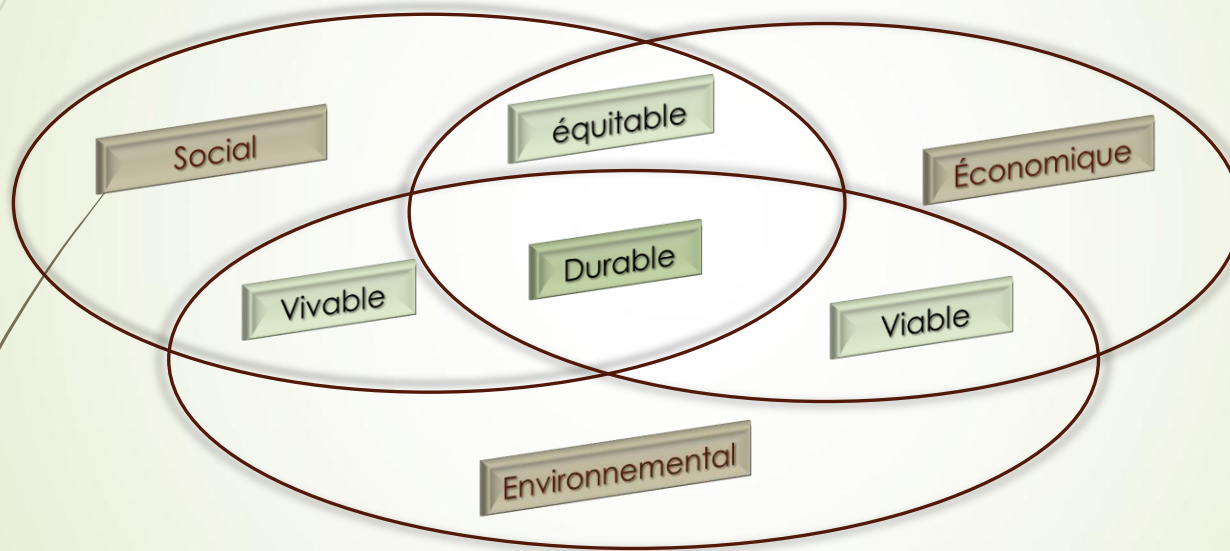
1.2.1 Définition

Le substantif durable accolé au développement est apparu pour la 1^{ère} fois en 1987 dans le rapport « Notre avenir commun » dit « rapport Brundtland », (par référence à l'ex-première ministre norvégienne, Mme GRO Harlem Brundtland). Il consiste à « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

1.2.2 Les implications du développement durable

Cette prise de conscience a conduit à réfléchir sur la capacité constante de la société à produire du bien-être : Un modèle soutenable qui conjugue trois dimensions d'ordre (i) **économique** (Capital physique : $Cr \uparrow$ éco^{que}); **sociale** (Capital humain : capacités physiques, intellectuelles, santé [Becker G]) et (iii) **environnementale** (Capital naturel : cf.1.1.1). S'y ajoute le capital institutionnel (contraintes juridiques et sociales régissant les comportements).

Figure 1 : La soutenabilité, une conjugaison de trois dimensions complémentaires



1.2.3 Les indicateurs du développement soutenable

Difficulté d'appréciation de la soutenabilité puisque les capitaux social et naturel sont par essence qualitatifs.

Le « PIB vert » ('épargne nette ajustée) mesurant la richesse produite par le PIB auquel on soustrait les coûts de la dégradation de l'environnement :

$$\text{PIB Vert} = \text{PIB} + \text{Valeur estimée des grands facteurs de bien être} - \text{Coûts estimés des dommages sociaux et écologiques associés à notre mode de croissance}$$

- **L'indicateur de progrès véritable (IPV)** : On ajoute à la consommation des ménages, l'investissement net et le travail domestique et on retranche des coûts sociaux (délinquance, accidents, chômage) et environnementaux (pollutions, émissions de GES).
- **L'empreinte écologique** : Elle reflète la surface de la planète, exprimée en hectares, dont une population dépend compte tenu de ce qu'elle consomme et de ce qu'elle rejette.

Selon J Gadrey (2007) « si tous les habitants de la planète avaient le mode de vie des Américains, il faudrait 5 planètes pour y faire face (3 eu égard du modèle français) ».

2 La théorie de la soutenabilité

La soutenabilité est le maintien d'une capacité constante de la société à produire du bien-être (Stiglitz J., Sen A., Fitoussi J.-P., 2009) = durabilité.

2.1 La soutenabilité faible : la croissance comme solution? (néoclassique)

La « soutenabilité faible », peut être résumée par la déclaration de Reagan R (1983) en réaction au rapport Meadows (1972) : « Il n'y a pas de limite à la croissance, car il n'y a pas de limite à l'intelligence humaine, à son imagination et à ses prodiges ».

2.1.1 La substitution entre les formes de capital : le modèle d'Hartwick (1977)

Hartwick J.-M fournit une règle de compensation intergénérationnelle : l'épuisement d'une partie du capital naturel se traduit par une hausse de son prix, donc une rente que l'on doit investir dans le capital substituable (reproductible) ⇒ incitation à la recherche de substitution par l'innovation.

Ex. La rente pétrolière réinvestie dans les énergies renouvelables.

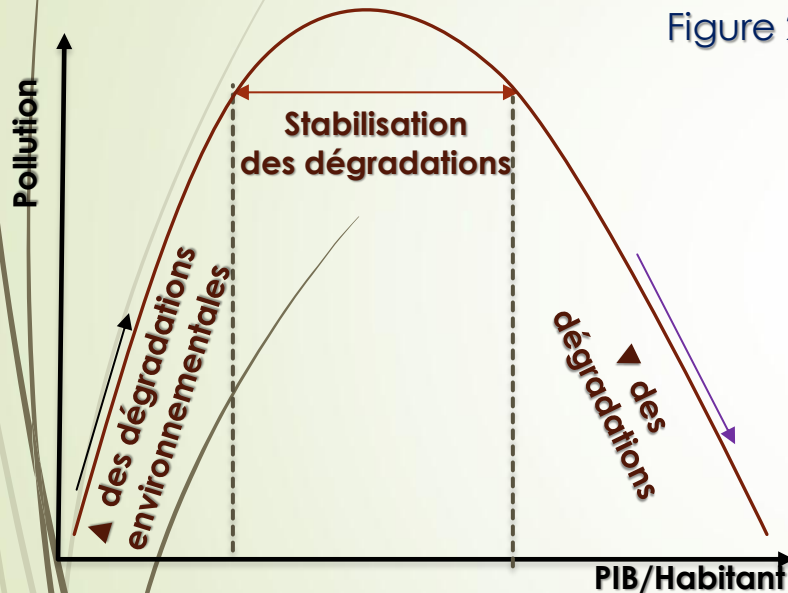
2.1.2 Maintenir ou améliorer le stock global du capital Solow R (1986)

Solow R énonce qu'une société doit maintenir indéfiniment sa capacité productive globale. Il suffit que le taux d'épargne $\geq$ taux de dépréciation du capital physique et naturel.

2.1.3 La « croissance verte » (Grossman G et Krueger A., 1994)

L'augmentation du niveau de revenu par tête (niveau de développement) permet à terme de réduire l'émission de certains polluants.

Figure 2 : La courbe de Kuznets S environnementale



- **Phase de dégradation de l'environnement** : la qualité environnementale se détériore avec la hausse du revenu.
- **Phase de stabilisation** : transfert d'une minorité de la population et des investisseurs du secteur polluants (moins rentable) au secteur des technologies nouvelles plus « propres » (plus rentable).
- **Phase de diminution des effets négatifs** : le reste de la population rejoint le secteur soutenable.

2.2 La soutenabilité forte : la croissance en cause (l'économie écologique)

Le capital naturel est très faiblement substituable. Les atteintes qu'il subit sont irréversibles, d'où la nécessité d'une conservation spécifique.

2.2.1 L'« économie d'astronaute » Boulding K (1966)

Abandon de « l'économie de cowboy » marquée par des comportements de production et de consommation de masse basés sur l'idée d'un espace et des ressources illimités, au profit de l'« économie de l'astronaute ».

L'astronaute est concerné par la préservation de son vaisseau spatial et de ses stocks : l'économie de l'astronaute est alors une économie de préservation des ressources (pas de décroissance).

2.2.2 L'insoutenabilité de la croissance (Georgescu-Roegen N., 1971., 1995)

Georgescu-Roegen N démontre que le mythe d'un régime productiviste qui prétend échapper au déclin et à la mort tient du délire, en l'analysant au prisme de la loi de la thermodynamique de « l'entropie » :

« Dans tout système clos, la matière utilisable se dégrade irrévocablement en matière non utilisable. »

L'auteur prend cet exemple : *« toutes forme d'énergie est graduellement transformées en chaleur, celle-ci devient, en fin de compte, si diffuse que l'homme ne peut plus l'utiliser. »*

Le système économique est alors « un processus par lequel l'utilisation des ressources finit par les dégrader » autrement dit, il absorbe des ressources naturelles de valeur pour les rejeter sous la forme de déchets sans valeur.

Il remet ainsi en cause la possibilité du recyclage (implique une nouvelle quantité d'énergie donc une nouvelle entropie) et prévoit une décroissance forcée, à long terme.

Roegen N esquisse un nouveau cadre analytique celui de la « bioéconomie » : *« minimiser les regrets »* plutôt que « maximiser les profits » : Interdire l'industrie de guerre, diminuer la démographie, ne fabriquer que les produits réparables et renoncer à la « soif morbide » du consumérisme...

L'écologie n'est plus une externalité dans la science économique, c'est la science mère au sein de laquelle se déploie l'économie.

La « religion de la croissance » fait que ce sont les Hommes qui sont les instruments de la technique et non pas l'inverse.

2.3 Les nouveaux modèles économiques

2.3.1 L'économie circulaire

Attachée à la soutenabilité faible, puisqu'il ne remet pas en cause la croissance économique.

« C'est un système de production, d'échanges et de partage permettant le progrès social, la préservation du capital naturel et développement économique (Brundtland., 1987). Il s'agit de :

- **Valoriser systématiquement les déchets** de sorte que tout résidu devienne une ressource pour un autre agent économique.
- **Minimiser les pertes par dissipation.**
- **Décarboniser l'énergie** : favoriser la transition vers une diète énergétique moins riche en carbone fossile.

Il y'a là une sorte de « main invisible verte » : doublement gagnants.

2.3.2 L'économie de fonctionnalité

« Un système de dématérialisation de l'économie par la minimisation des flux totaux de matière (et d'énergie) et l'optimisation des services au moins équivalents. (vendre l'usage au lieu de l'objet).

La valeur d'un produit pour le consommateur est contenue dans ses fonctions (utilité) et non pas de la propriété du produit lui-même.

Il y'a là une connexion à l'économie collaborative : partage de l'usage.

3 Les politiques environnementales

3.1 L'environnement, un bien public mondial (collectif)

3.1.1 Caractéristiques

Par-delà les critères de non-exclusivité et de non-rivalité (cf. 1.2.1/Ch2/Mod3), le BPM se caractérise par trois dimensions (CNUD) :

- une dimension géographique transnationale qui invoque la responsabilité spécifique de la communauté internationale.
- une dimension sociologique : toutes les catégories démographiques.
- une dimension temporelle ou intergénérationnelle.

3.1.2 L'environnement, victime d'externalités négatives (cf. 1.2.2/Ch2/Mod3)

Vu les caractéristiques du BPM, les usagers développent :

- Un comportement de gaspillage : la gratuité d'une part, la méconnaissance du coût réel d'autre part, conduisent l'individu à en avoir une utilisation excessive (la sur-consommation de soins médicaux).
- Un comportement de passager clandestin : la gratuité pousse certains usagers à essayer d'obtenir ce bien sans en supporter le coût (la non-déclaration du poste de télévision).

Ce sont les effets négatifs générés par l'activité d'un agent économique en procurant à autrui un dommage sans compensation (sans qu'ils sanctionnés par le marché) ➡ Coût social (dégradation de l'environnement).

3.2 L'internalisation des externalités par l'État

Les externalités négatives expliquent pourquoi l'État tente de contrôler les activités qui en génèrent en les internalisant.

3.2.1 La réglementation

elle concerne l'interdiction directe ou indirecte, partielle ou totale de certaines externalités négatives du comportement des agents, en matière environnementale. Le non-respect de la réglementation est sanctionné, ce qui suppose l'efficacité du contrôle.

3.2.2 La logique centralisée ou la taxe pigouvienne (Pigou., 1932)

Taxer les activités polluantes dont le produit marginal social net $\leq$ au produit marginal privé net.

3.2.3 Le logique décentralisée ou les droits de propriété de Coase R (1960)

Il est plus efficace pour les agents privés de négocier des droits de propriétés (accords d'usage) des ressources concernées que de subir une réglementation étatique $\Rightarrow$ principe de « pollueur-payeur ».

Module 7 : Les déséquilibres sociaux

Chapitre 1 : Les déséquilibres du marché du travail



Avant-propos

En économie de marché, le salaire, qui est le prix du travail, est sensé s'établir sur un marché de travail = lieu physique ou abstrait de conciliation de l'offre et de la demande de travail.

Le travail est conçu comme l'effort physique ou intellectuel consenti par un individu à son employeur lors d'une opération de production en contrepartie d'un revenu.



Si le travail s'exprime par l'activité, le chômage est-il synonyme de l'inactivité? Quels sont les mesures du chômage? Qu'en est-il de l'analyse économique?



- Décrire et caractériser la notion de chômage ;
- Appréciation économique de la notion de chômage.

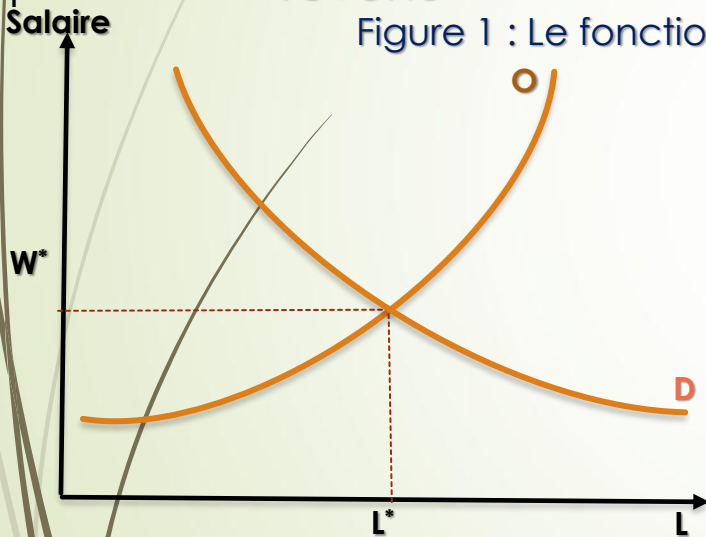
1 Les déséquilibres sur le marché du travail : le chômage

1.1 Le marché du travail

1.1.1 L'approche théorique du marché du travail

En économie de marché, le salaire, qui est le prix du travail, est sensé s'établir sur un marché de travail = lieu physique ou abstrait de conciliation de l'offre et de la demande de travail.

Le travail est conçu comme l'effort physique ou intellectuel consenti par un individu à son employeur lors d'une opération de production en contrepartie d'un revenu.



- Selon l'analyse néoclassique du marché du travail, l'offre et la demande de travail sont fonction du salaire horaire (w): $\Delta w \Rightarrow$ les actifs potentiels sont incités à renoncer à l'oisiveté. Alors que $\nabla w \Rightarrow$ les actifs ont une préférence pour le loisir. L'inverse est vrai.
- $D_L = O_L$ (au point d'intersection des courbes) $\Rightarrow$ Plein-emploi (marché du travail est équilibré).
- $D_L > O_L \Rightarrow$ Pénurie d'actifs (les Trente Glorieuses).
- $D_L < O_L \Rightarrow$ Chômage (sous-emploi).

1.1.2 Les déterminants de l'offre et de la demande de travail

1.1.2.1 L'approche quantitative du facteur travail

- La **population active** = personnes en âge d'activité, ayant (actifs occupés) ou recherchant une activité rémunérée (chômeurs). Son évolution est liée à deux catégories de facteurs d'ordre :

◦ **démographique** : l'importance des générations qui arrivent en âge de travailler à la fin de la scolarité obligatoire. Il est lié aux taux de natalité, de mortalité et aux solde migratoire.

◦ **Les taux d'activité par âge des adultes** =
$$\frac{\text{Actifs d'une tranche d'âge}}{\text{l'effectif total de la tranche d'âge}}$$

Il dépend des facteurs **institutionnels** (âge de la retraite, la durée du travail...) ou **sociologique** (travail des femmes, des jeunes de – 16...).

1.1.2.2 L'approche qualitative du travail

Au sein d'une E/se, d'une branche à l'autre, le facteur travail est rarement homogène. Sa diversité est généralement appréhendée sous l'angle de :

- **L'âge des salariés** : Les salariés les plus âgés apportent de l'expérience. Les jeunes sont susceptibles quant à eux d'apporter des connaissances théoriques récentes, un certain dynamisme et un esprit d'innovation.
- **Le sexe de la population active** : Parité homme-femme.
- **La polarisation ou qualification requise** (Doeringer P., Piore M.-J., 1971) : d'un côté des emplois très qualifiés, bien rémunérés proposés en CDI et de l'autre des emplois peu qualifiés, le plus souvent précaires (CDD, CTT) et mal rémunérés.

Lindbeck A., Snower D (1985) parlent de dualisation « insider-outsider ». Ce sont Les insiders (qualifiés) qui feraient tout pour améliorer leur position et refuser toute flexibilité qui permettrait la création de nouveaux emplois et l'intégration des outsiders (non qualifiés).

- **La tertiarisation** : de plus en plus d'emploi dans le secteur tertiaire.

1.2 Le chômage, un concept hétérogène

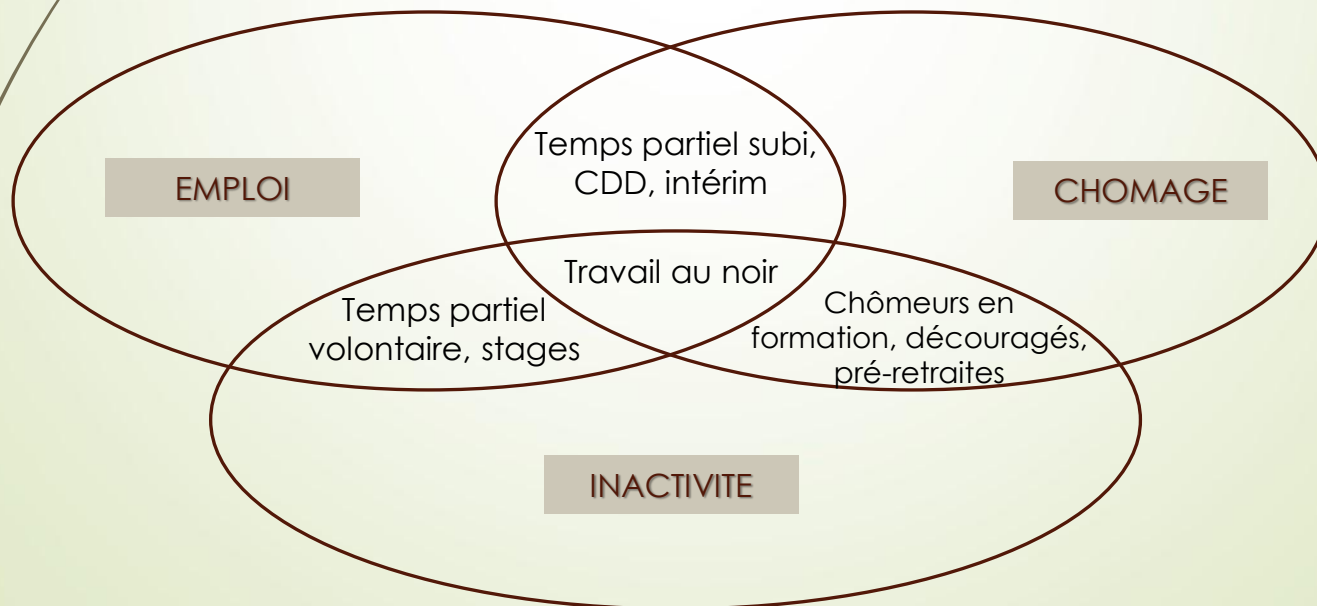
Le chômage est souvent défini conventionnellement : (i) le concept est, sur le plan pratique est flou, (ii) il se prête à de multiples interprétations.

1.2.1 Le chômage, un concept flou

Le chômage reflète la situation des personnes aptes à travailler, désirant travailler, disponibles pour le faire et ne disposant pas d'un emploi (Bureau International du Travail).

Le chômage apparaît lorsque le total des emplois offerts par l'appareil de production est inférieur à la population active en quête d'emploi. Or, cette simplicité est trompeuse : Entre l'inactivité et l'obtention d'un emploi stable se développent des situations intermédiaires multiples :

Figure 2 : Les notions d'emploi, chômage et inactivité



1.2.2 Une pluralité de mesure du chômage

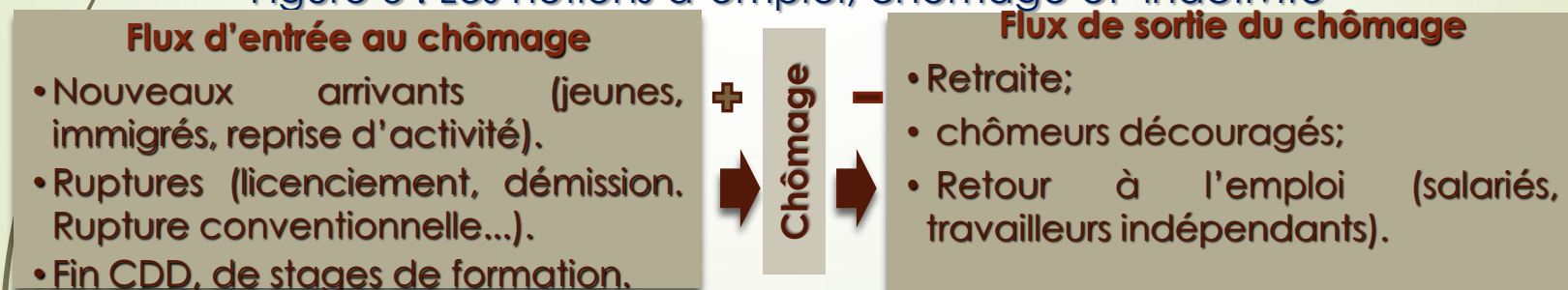
L'appréciation du chômage, avons-nous dit, est conventionnelle et permet de calculer le taux de chômage :

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Nombre de chômeurs}}{\text{Population active}} \times 100$$

- Être chômeur selon l'INSEE, c'est : (i) déclarer ne pas avoir d'emplois et en chercher un activement; (ii) Avoir travailler moins d'une heure la semaine de référence (de l'enquête); (iii) Être disponible immédiatement (sous 15 jours) pour occuper un emploi.
- Être chômeur selon France travail, c'est être (i) inscrit à France travail ; (ii) privé d'emploi ou avoir travaillé moins de 78 heures dans le mois; (iii) à la recherche active d'un CDI à temps plein; (iv) immédiatement disponible pour occuper un emploi.

1.2.3 Le solde des entrées et des sorties du chômage

Figure 3 : Les notions d'emploi, chômage et inactivité



1.2.4 Les inégalités face au chômage

Elles tiennent au genre (hommes femmes), à l'âge, au diplôme, à la catégorie socio-professionnelle, au bassin d'emploi, à l'origine ethnique et au handicap.

2 L'analyse contemporaine du chômage et politiques y afférentes

2.1 Approche descriptive des politiques d'emploi

2.1.1 Les politiques actives

L'ensemble de mesures consistant en un traitement économique de l'emploi afin de créer de nouveaux emplois : réduction du coût du travail, favoriser la formation professionnelle, dérèglementation, flexibilité ...

2.1.2 Les politiques passives

L'ensemble de mesures consistant en un traitement social de l'emploi : indemniser les chômeurs, inciter au retrait d'activité (temps partiel volontaire, départs en pré-retraite), abaisser l'âge de la retraite.

2.2 Diversité des causes du chômage et politiques d'emploi y afférentes

Trois approches analytiques du chômage dont deux conjoncturelles (néoclassique, keynésienne), et une structurelle.

2.2.1 L'approche néoclassique du chômage (insuffisance de la production)

Le chômage, expression du déséquilibre provisoire entre O_L et D_L est à la fois:

- **Volontaire** : les individus ne trouvent pas d'emploi parce qu'ils exigent un taux de salaire supérieur au taux de salaire d'équilibre du marché.
- **Involontaire** en ce sens où il se rapporte au coût élevé du travail, lié au degré de la protection de l'emploi (rigidité des salaires, rigidité du marché du travail [procédures de licenciement, SMIC]. Il faut alors:
 - ▼cotisations sociales patronales sur les bas salaires afin d'inciter l'embauche de certains chômeurs.
 - La dérèglementation du marché du travail : développement des emplois atypique, allègement du licenciement, flexibilité salariale.

2.2.2 L'approche keynésienne du chômage (demande solvable)

Le chômage, involontaire, est issu de la contraction de la demande effective d'où l'intérêt d'une politique de relance (budgétaire, monétaire).

Le salaire est perçu comme un **revenu nominal** (pas un coût : App libérale).

L' O_L est une fonction croissante du **revenu nominal** ($\neq$ néoclassiques), alors que la D_L est une fonction décroissante du **salaire réel** (= néoclassiques).

La politique de relance présente certaines limites :

- L'appariement entre O_L et D_L (Beveridge W., 1944) : un niveau élevé de chômage peut coexister avec un nombre élevé de postes non pourvus.
- La relation d'**Okun A M (1962)** : il faut une croissance économique suffisante pour faire baisser le chômage (1,9% en France) en fonction de l'évolution (i) de la population active, et (ii) de la productivité du travail.

2.3 L'approche structurelle du chômage

C'est un chômage lié aux déséquilibres structurels de l'économie : inadaptation des qualifications, entreprises en déclin etc.

2.3.1 Le chômage naturel ou frictionnel (Friedman M., 1968; Phelps E., 1969)

Il correspond à la période transitoire nécessaires à une personne pour trouver un (autre) emploi (3 à 6 mois).

Il est dû également partiellement à certaines imperfections récurrentes du marché du travail (absence de transparence, mobilité faible, mauvaise diffusion de l'information entre demandeurs et offreurs d'emplois, etc.).

Pour y remédier, l'Etat doit

- Valoriser les filières qui recrutent;
- Favoriser la mobilité et la communication entre O_L et D_L .

2.3.2 Le chômage technologique

C'est l'expression de la substitution du capital technique au travail (automatisation de la production) provoquant la raréfaction du travail.

Selon Keynes J.-M (1930) le chômage technologique est « provisoire ».

Rifkin J (1997) annonce même la « fin du travail » oubliant par là le principe de « destruction créatrice » (Schumpeter J).

Afin d'y remédier l'Etat doit favoriser les reconversions professionnelles (politique de formation).

2.3.3 Le chômage technique

Il correspond à l'inactivité forcée dans l'entreprise en raison de circonstances particulières (panne, incidents, manque de client etc.)

2.3.4 Le chômage partiel

Il correspond à l'inactivité forcée des salariés décidée par le chef d'entreprise pour réduire la production.

Annexe : Une vue panoramique la politique de déréglementation

- ❖ **Le modèle anglo-saxon** : un modèle libéral affaiblissant la législation protectrice de l'emploi. La flexibilité de l'emploi est de nature externe et les allocations de chômage sont nettement plus réduites.

Or, cette flexibilité est outrancière : (i) la « **précarité** » (Castel R., 2007) défavorable au développement d'emplois stables; (ii) ▲ de la pauvreté à l'intérieur du salariat (iii) ▲ de l'exclusion sociale due à une activité forcée et (iv) le **sentiment d'injustice** (l'emploi n'est récompensé à sa juste valeur).

En aout 2013, 1 million de personnes seraient emplyés via des contrats « zéro heure » (travailler en foncton des besoins de l'E/se! (Chartered Institute of Personnel and Development : CIPD).

- ❖ **Le modèle allemand** : forcer les chômeurs à retourner à l'emploi, durcissement des conditions d'accès aux droits de chômage (loi Hartz 2002-2005). La sauvegarde de l'emploi face à la crise a été opérée par : le recours au chômage partiel et à la flexibilité interne (baisse du temps du travail et des rémunérations). En l'absence d'un salaire minimum interprofessionnel on assiste à un tassement des rémunérations vers le bas : du statut du chômeur au statut de travailleur pauvre.
- ❖ **Le modèle français** : un modèle moins libéral que les autres (législation protectrice de l'emploi : meilleure indemnisation du chômage, durcissement des procédures de licenciement, SMIC plus élevé) en la présence d'une flexibilité qui se manifeste par les contrats atypiques (emplois précaires) et le nouveau mode de « rupture conventionnelle ».

❖ **Le modèle scandinave de flexisécurité** = concilier flexibilité pour les employeurs (forces du marché porteuses de gains d'efficience) et sécurité pour les salariés (contre le chômage de longue durée) :

Un marché du travail fluide et peu réglementé : période d'essai longue : 9-12 mois, coûts de licenciement réduits, rupture du contrat.

- **L'assurance-chômage, un véritable revenu de remplacement (≠ revenu d'assistance)** : 90 % du salaire brut de référence et plafonnée à 1 800 euros. La période d'indemnisation s'organise en deux sous-périodes (1^{ère} année : perception des allocations de chômage sans contraintes; la période d'activation [3ans]: le maintien d'un droit à indemnisation devient conditionnel : formation, éducation...).
- **La reconnaissance de droits mais aussi de devoirs pour les salariés matérialisée par le contrat « plan d'action individualisé »** : le reclassement des chômeurs, au moyen d'une offre de services personnalisée, qui doivent accepter les propositions d'activation qui lui sont faites.

Module 7 : Les déséquilibres sociaux

Chapitre 2 : Inégalités sociales et pauvreté



Avant-propos

L'activité de production crée des richesses que l'on qualifie de **valeur ajoutée (VA)** faisant l'objet d'une répartition entre les différents agents économiques qui ont contribué à sa formation.

Cette répartition peut prendre plusieurs formes notamment celle de **revenus primaires**, de **revenus de transfert** qui participeront à la formation du **revenu disponible**.

Elle s'effectue en deux temps : la **répartition primaire** et la **répartition secondaire**.



Quels sont les mécanismes de ces deux temps de répartition ? Comment se forment et évoluent les inégalités ?



- Décrire et caractériser la répartition des revenus ;
- Analyser les modalités de formation des salaires,
- Analyser les inégalités de revenus dans les pays développés

1 Inégalités et pauvreté

1.1 De la pauvreté à l'exclusion

1.1.1 Évolution de la notion de pauvreté

La pauvreté est un concept multidimensionnel qui se définit comme l'accumulation de déficits résultant d'inégalités (déficits d'avoir, de pouvoir, de savoir). Les deux phénomènes se renforçant réciproquement.

1.1.2 Une pauvreté multiforme

La pauvreté se répartit en trois catégories (Paugman S., 1998) :

- **La pauvreté intégrée** : renvoie à la question sociale de la pauvreté au sens traditionnel. Elle est liée au territoire.
- **La pauvreté marginale** : renvoie à la question de l'exclusion. Les « pauvres » (« exclus » ou « ratés du système ») forment une petite frange d'individus qui n'ont pas pu suivre le rythme de la croissance et se conformer aux normes imposées par le développement industriel.
- **La pauvreté disqualifiante** : les « pauvres » ou les « exclus », de plus en plus nombreux, qui étaient jusqu'alors parfaitement intégrés au marché de l'emploi, sont refoulés hors de la sphère productive et deviennent dépendants des institutions d'action sociale.

1.2 Les inégalités sociales et leurs dynamiques

1.2.1 Définition

Les inégalités sont des différences qui se traduisent par un accès socialement différencié aux ressources rares socialement prisées. Elles sont :

- Multiformes : économiques (revenu, patrimoine) , sociales (espérance de vie, maladies professionnelles);

- Cumulatives (historiquement construites : elles reposent sur les normes qui fondent les hiérarchies sociales);
- Interactives : Inég^{tés} sociales $\Rightarrow$ Inég^{tés} économiques $\Rightarrow$ Inég^{tés} sociales.

1.2.2 Les inégalités relatives au revenu

L'étude des inégalités s'appuie sur différents outils statistiques :

1.2.2.1 Le revenu moyen

Il masque les inégalités et devient non significatif lorsqu'il y a une grande dispersion des revenus.

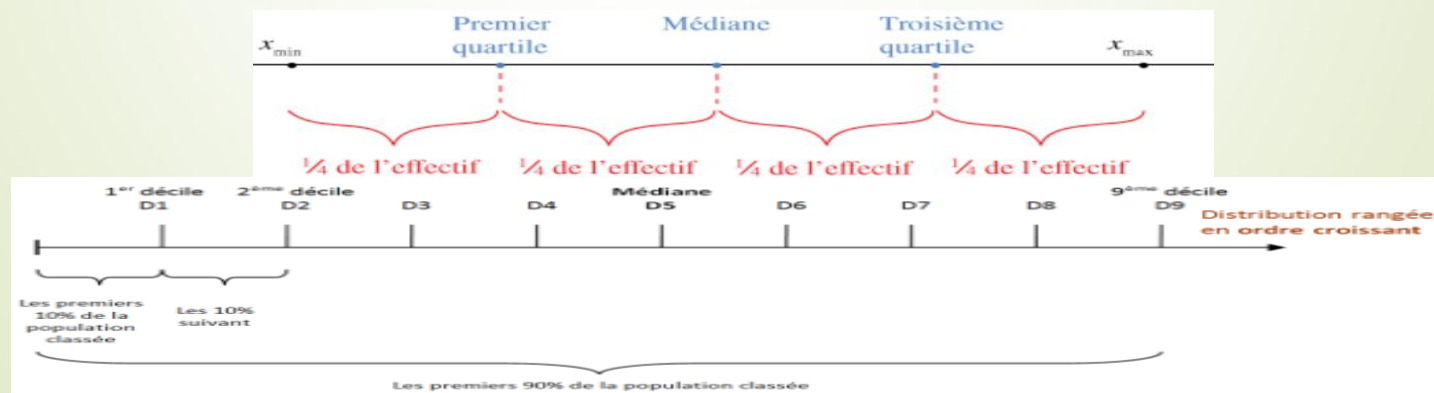
1.2.2.2 Le revenu médian

il sépare les individus en deux groupes de même effectif : 50 % sont en dessous du revenu médian et 50 % au-dessus.

1.2.2.3 Les quantiles

Les **quantiles** sont les « sous-ensembles » d'une série statistique qui abritent des effectifs égaux. (déciles 10 %, quintiles 20%, quartiles 25%). On distingue :

Figure 1 : Exemple de quartile et de décile



Les **quantiles** permettent de comparer les extrêmes (les plus riches/plus pauvres) en calculant les (i) rapports et les (ii) intervalles interquartiles :

- **Le rapport interdécile ($D9 / D1$)** : Le calcul de ce rapport est encore plus intéressant, car il se « débarrasse » de l'unité dans laquelle les valeurs sont exprimées (ici en €) .

Idem pour le rapport interquartile ($D3/D1$) ainsi que pour le rapport interquantile ($D4/D1$).

Exemple : En France, $D9 / D1 = 35\,513 / 12\,055 = 2,95 \Rightarrow$ En 2004, 10 % des salariés « les mieux payés » ont perçu un salaire annuel net au moins **2,95 fois plus élevé** que les 10 % des salariés « les moins bien payés » (2.9 en 1984 ; 3.01 en 1990).

- **L'intervalle interdécile ($D9 - D1$)** : On exclut les 2 intervalles extrêmes qui sont susceptibles de comporter des valeurs marginales (les plus « riches » ou les plus « pauvres »).

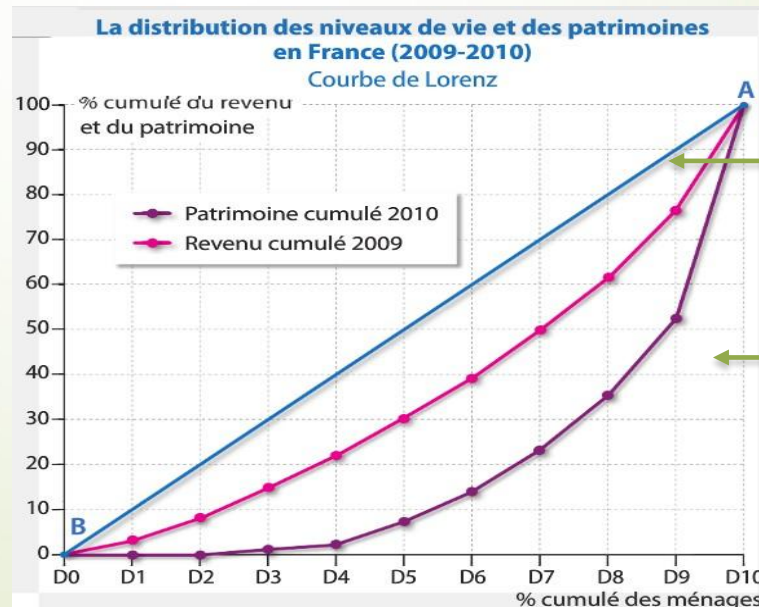
Idem pour l'intervalle interquartile ($D3-D1$) ou interquantile ($D4-D1$).

Exemple : En France, $D9 - D1 = 35\,513 - 12\,055 = 23\,458 \text{ €} \Rightarrow$ les 10 % des salariés « les mieux payés » gagnent **23 458 €** de plus par an que les 10 % des salariés « les moins bien payés ».

1.2.2.4 La courbe de Lorenz

Elle illustre la répartition de revenu et de patrimoine.

À partir de la courbe de Lorenz, on peut également mesurer l'inégalité par le **coefficient de Gini** :



Droite d'équité

Champs des inégalités

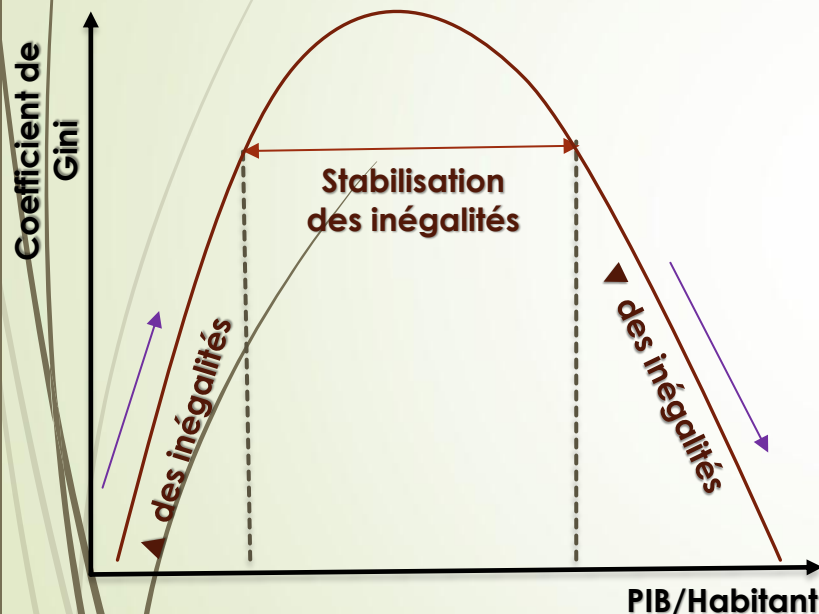
1.2.3 Les inégalités de patrimoine

Les inégalités de patrimoine, sont beaucoup plus importantes que les inégalités de revenus : un patrimoine élevé accroît les revenus et les revenus élevés permettent d'accumuler du patrimoine.

1.2.4 L'évolution des inégalités : la courbe en « cloche » de Kuznets S (1955)

Cette courbe lie la croissance et la réduction des inégalités de revenus.

Figure 3 : La courbe de Kuznets S



- **Phase des inégalités** : certains secteurs deviennent de moins en moins rentables (agriculture à cause du PT).

- **Phase de stabilisation des inégalités** : Il y a transfert d'une minorité de la population et des investisseurs du secteur moins rentable au secteur plus rentable (secondaire).

- **Phase de diminution des inégalités** : le reste de la population rejoint le secteur rentable.

Or, à partir des années 80, dans 25 pays de l'OCDE sur 30, non seulement l'écart entre les plus riches et les plus pauvres s'est aggravé, mais également celui entre la classe moyenne et les plus riches.

En France, on enregistre une accélération des inégalités des revenus depuis les années 50, hormis la période 1968-1984 caractérisée par une forte baisse des inégalités « par le bas » (augmentation du SMIC; amélioration des retraites, minima sociaux).

Depuis 2005, on a constaté une augmentation des inégalités par le haut : ▲ revenus du capital, l'apparition de nouveaux revenus pour les cadres (stock-options, actions), dumping fiscal, système de protection sociale moins généreux, dumping social sous l'effet de la globalisation.

Or, l'égalité totale est loin d'être l'apanage de l'économie puisqu'elle ne conduit pas à la valorisation des efforts différenciés (elle n'incite pas à l'innovation, au changement).

Si certaines inégalités proviennent de l'existence de rentes de situation, d'autres surviennent des causes objectives (écart de productivité, rareté relative de certaines qualifications).

2.1.2 Les fondements économiques de la justice sociale

Selon Smith A (1776), pionnier de l'approche classique, l'ordre naturel et spontané du marché serait bien plus efficace que l'intervention de l'État pour garantir la prospérité des individus et des nations. L'intérêt individuel mène à l'intérêt général (la main invisible) sans l'intervention de l'État.

Hayek F (ultralibéral) dénonce le concept de justice sociale : « l'égalitarisme est radicalement destructeur en ce sens où il peut conduire au totalitarisme.

Rawls J (1971) réfute le principe classique de justice distributive de « tradition » : une tradition ancienne n'est pas forcément juste (Esclavage).

Principe alternatif : La « position d'origine » ou le « voile d'ignorance » = une expérience de pensée consistant à mettre les individus dans la position de choisir les principes de justice sans connaître sa future position : les individus sont rationnels, ils ne voudraient pas appartenir à une race ou un sexe potentiellement victimes de discrimination.

2.2 Les politiques de lutte contre les inégalités

2.2.1 La lutte contre la discrimination

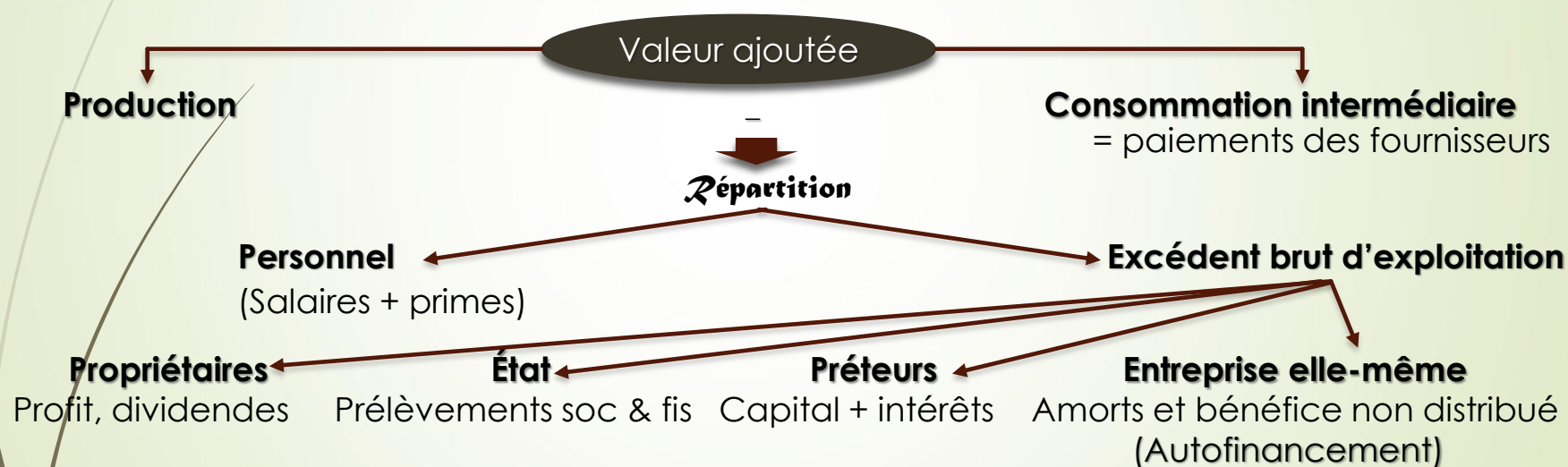
A la loi (code pénal) définissant une liste de 18 critères de discrimination :

sexe, origine, apparence physique, handicap ... se conjugue les pratiques de discrimination positives (Quotas) et les transitions en matière de valeurs et de représentations sociales.

2.2.2 De la répartition primaire à la répartition secondaire des revenus

La **répartition secondaire** des richesses (**redistribution**) est une alchimie complexe visant la correction partielle des inégalités de la **répartition primaire** (par le marché : cf. Figure 4) qui rémunère les facteurs de production. Bref, le partage de la valeur ajoutée :

Figure 4 : La répartition primaire de la VA



Une fois la répartition primaire effectuée, l'Etat providence intervient au moyen d'une répartition secondaire (redistribution) afin de corriger le revenu primaire. Le revenu qui en découle en est le revenu disponible :

Revenu disponible = Revenu primaire (travail, propriété) + Prestations - prélèvements

2.2.3 Les instruments de la répartition secondaire

La redistribution consiste à minorer le revenu des ménages au moyen des **prélèvements obligatoires** et de le majorer par des **prestations sociales**.

On entend par prélèvements obligatoires, l'ensemble des contributions obligatoires d'ordres fiscale et social prélevées par les administrations publiques et de sécurité sociale :

- **Les prélèvements fiscaux :**
 - Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine et l'habitation (IR : impôt progressif et non proportionnel au revenu; **Impôts locaux** (taxe d'habitation, taxe foncière perçues par les collectivités locales).
 - Les impôts indirects : liés à l'utilisation du revenu disponible (TVA, TICPE, droit d'accise sur l'alcool et le tabac, droit de timbre).
- **Les prélèvements sociaux :** cotisations sociales servant à financer la protection sociale : la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS); la contribution additionnelle; le prélèvement de solidarité.

Les prestations sociales sont des revenus de transfert, en nature ou en espèce, perçus par les ménages, liés à la vieillesse, la retraite, la maladie, la pauvreté (RSA), au chômage ou encore à la famille et au logement :

- Certaines prestations sont calculées en fonction du revenu (ARE) = prélèvements sociaux supportées par le bénéficiaire et son employeur.
- D'autres, sont versées sous condition de ressources (RSA, allocation de rentrée scolaire, minimum vieillesse...).
- Ou sont versées indépendamment du revenu (allocations familiales).

Annexe : Revenu disponible

Les différents concepts de revenu

Revenu salarial brut augmenté des cotisations sociales patronales

- + Revenus bruts des indépendants
- + Revenus du patrimoine
- + Pensions alimentaires

Revenu primaire

- + Pensions de retraite et de chômage brutes et indemnités journalières



- Cotisations patronales

Revenu avant redistribution

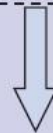
- + Prestations familiales
- + Allocations logement
- + Minima sociaux
- + Prime d'activité



- Cotisations salariales et cotisations des indépendants
- Contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvements sociaux)
- Impôts directs (impôt sur le revenu, prélèvement forfaitaire et taxe d'habitation)
- Impôt sur la fortune (ISF/IFI)

Revenu disponible

- + Chèque énergie et tarifs sociaux



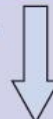
Revenu disponible élargi



- Taxes sur le tabac

Revenu disponible corrigé

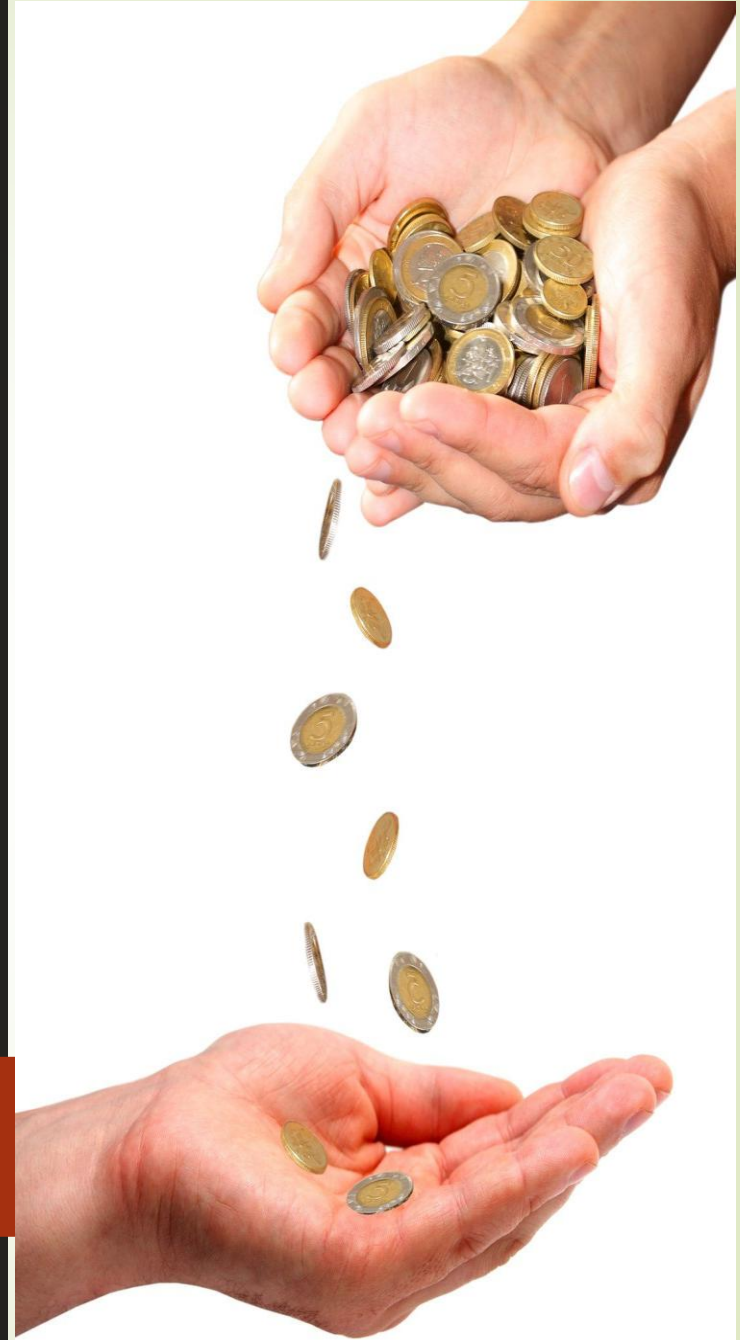
- + Aides ciblées à destination des ménages (aides à la garde d'enfants, APA, chèque ACS, CMU-C, etc.)



- TVA, TICPE

Module 7 : Les déséquilibres sociaux

Chapitre 3 : Diversité et performance de la protection sociale



Avant-propos

La protection sociale est l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus ou aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux (Chômage, maladie, vieillesse, invalidité).

Elle est assurée par des institutions publiques (sécurité sociale) et privées (secours populaire, restos du cœur).

Les systèmes sociaux de l'Etat-providence sont hétérogènes.



Ces systèmes d'assurance sociale fondés sur une logique de solidarité sont-ils efficaces ?



- Caractériser les systèmes d'État-providence de protection sociale;
- Décrire le système français de protection sociale;
- La crise de l'Etat-providence.

1 Diversité et performance de la protection sociale

1.1 Les différents systèmes de protection sociale

1.1.1 Les deux archétypes les plus classiques

- Le système d'inspiration bismarckienne (Allemagne : fin XIXe) :
 - Exclusivement fondé sur le travail et, de ce fait, limitée à ceux qui ont su s'ouvrir des droits à la protection par leur travail ;
 - Obligatoire puisque fondé sur la socialisation du risque;
 - Gestion via l'intermédiaire de « caisses ».
- Le système beveridgien ou assistanciel (Royaume Uni : 1942) fondé sur :
 - Universalité de la protection sociale : couverture de toute la population et de tous les risques sociaux.
 - Uniformité des prestations en espèces, fondée plus sur les besoins (individus) que sur les revenus (risque).
 - Unicité de gestion étatique de l'ensemble de la protection sociale.
 - Financement basé sur l'impôt.

1.1.2 La typologie récente la plus usuelle d'Esping-Andersen (1990)

Les systèmes de protection sociale dénotent 3 modèles de l'État providence:

- Le modèle libéral ou beveridgien résiduel (USA, Canada, Australie) :
 - Faible protection sociale puisque limitée aux plus démunis (« filet »);
 - Incite à la recherche de revenus (travail) vu les transferts plafonnés.

- **Le modèle corporatiste conservateur (bismarckien : Allemagne, France):**
 - La protection sociale repose sur l'emploi : financement par cotisations.
 - Une démarchandisation modérée : l'État intervient fortement pour réguler le marché et garantir les droits des travailleurs.
 - Une redistribution avant tout de nature horizontale.
- **Le modèle social-démocrate beveridgien (Pays scandinaves) :**
 - Une justice sociale fondée sur la redistribution verticale financé par impôts élevé et progressif.
 - Protection sociale universelle et individualisée à des prestations élevées destinées à l'ensemble de la population favorable à la solidarité sociale ➡ cohésion sociale (favorable à la classe moyenne).
 - Une forte démarchandisation des prestations (État) : les individus peuvent atteindre un niveau de vie raisonnablement haut sans participation au marché et indépendamment de l'appui de la famille.

1.2 Le système français de protection sociale

1.2.1 Les principes de redistribution

Les organisations publiques jouent un double rôle :

(i) de transformation des revenus primaires en revenus disponibles et (ii) de production de services non marchands. Elle se base sur deux principes :

- **La redistribution au titre de l'assurance** (prélèvements/prestations).
- **La redistribution au titre de l'assistance** (solidarité nationale).

1.2.2 Des effets de redistribution limités mais réels

La redistribution des revenus se fait dans deux directions :

Figure 5 : La répartition secondaire verticale

- **La redistribution verticale** : elle vise à réduire les inégalités de revenu afin de dissoudre les tensions sociales :

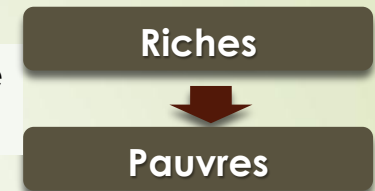
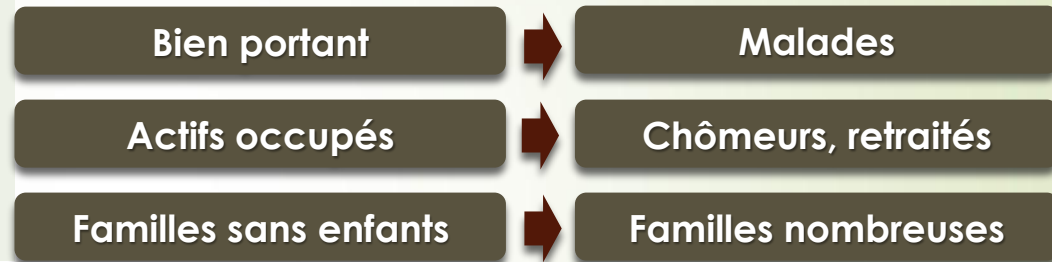


Figure 6 : La répartition secondaire verticale

- **La redistribution horizontale** : fondée sur la solidarité entre les personnes, elle vise à couvrir les risques individuels sans considération de revenu



1.2.3 Le financement du système de protection sociale

Les comptes de la protection sociale identifient six grandes catégories de risques gérés principalement par : la Sécurité Sociale (1-risque santé; 2-risque vieillesse-survie [pension de réversion]), handicap, famille, logement); Pole Emploi (3- risque emploi); CAF (4- risque maternité –famille, 5- risque logement); Régions (6- risque pauvreté-exclusion sociale : RSA).

Deux catégories de financement (i) les prélèvements sociaux (60%) et (ii) les prélèvements fiscaux (impôts et taxes : 24 %), dont la CSG.

2 Crise de l'État providence et difficultés de la protection sociale

Si l'on s'en tient à l'analyse de Rosanvallon R, l'État providence connaît une triple crise :

2.1 Une crise de financement

L'État ne peut plus assumer les mêmes fonctions sans augmenter la pression fiscale et sociale. Les revenus de transfert ont beaucoup progressé ces dernières années, et ce pour plusieurs raisons :

- **L'augmentation des prestations de chômage** due à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi à cause des crises.
- **Le régime de retraite déficitaire**, conséquence du vieillissement de la population, du départ à la retraite de génération d'actifs très nombreux et de la durée de versement des retraites.
Aussi, le système par répartition fondé sur le principe de solidarité intergénérationnelle ($\neq$ système de retraite par capitalisation) est affaibli : diminution du rapport entre le nombre d'actifs et le nombre de retraités $\Rightarrow$ Augmentation des cotisations ou de la durée de cotisations avec une remise en cause de l'âge légal de départ à la retraite.
- **L'assurance maladie** : les dépenses de santé progressent à un rythme supérieur à celui du PIB à causes du (i) Progrès de la médecine; (ii) la multiplication des soins de plus en plus sophistiqués; (iii) vieillissement de la population; (iv) l'attention grandissante des individus à la santé.
- **La précarité et l'exclusion** : l'explosion des dépenses liées à l'assistance des plus démunis = synonyme d'inégalités sociales.

2.2 Une crise d'efficacité

- **La logique d'assistance conduirait à une désincitation au travail**
déresponsabilisation des individus $\Rightarrow$ ▲ nombre d'assistés $\Rightarrow$ ▲ pauvreté.

- La gratuité des services d'une part, la méconnaissance du coût réel d'autre part, conduisent l'individu à en avoir une utilisation excessive (la sur-consommation de soins médicaux).

2.3 La crise de légitimité de la protection sociale

- Les critiques provenant de l'orthodoxie libérale :
 - « Trop d'impôts tuent l'impôt » (Laffer A., 1940) : la pression fiscale a un effet dissuasif sur l'activité économique : elle décourage l'épargne, l'investissement, le travail et la création d'E/ses. Par ailleurs, elle conduit à une diminution des rentrées fiscales (fraude, évasion, diminution volontaire d'activité).
 - L'élévation du coût du travail (pression fiscale, minima sociaux) favoriseraient la substitution du capital au travail (▲ Chômage).
- La montée de l'individualisme a sérieusement mis à mal le principe de solidarité nationale.
- La protection sociale laisse à l'écart d'importantes franges de la population (sinistrés, chômeurs non indemnisés, personnes âgées...). Rosanvallon R préconise le retour aux solidarités de proximité (association, bénévolat).

3 Enjeux et nécessité de la réforme de la protection sociale

3,1 La réforme de l'assurance maladie

La France est le pays d'Europe occidentale où la part de ces dépenses dans le PIB est la plus élevée et où le taux de remboursement est pourtant le plus faible. Trois réformes sont à mentionner :

- **1984-1993** : Poursuite de la politique de réduction de l'offre de médecins (pratique du numérus clausus). Trois changements majeurs :
 - Pratique du dépassement d'honoraire ➡ ▲ Frais médicaux.
 - L'institution à partir de 1983 du forfait hospitalier.
 - Les hôpitaux publics et privés non lucratifs soumis à un plafond de financement annuel (1984).

Ces mesures se sont traduites par une détérioration de la qualité des soins dispensés aux populations les plus défavorisées ➡ Remise en cause des normes d'égalité des ➡ Développement des assurances complémentaires (Mutuelles).

- **Le Plan Juppé (1995)** : L'autonomisation de la gestion des hôpitaux.
 - CMU;
 - Une régulation administrée des dépenses de santé par rapport à un objectif national.
 - Combinant logique bismarckienne de solidarité interprofessionnelle et logique beveridgienne de solidarité nationale.
- **2008 : La dérive des dépenses de santé** :
 - Franchises sur les remboursements, déremboursement de médicaments, l'incitation aux médicaments génériques.

- La loi « Hôpital, patients, santé et territoire » de juillet 2009 met en place une organisation régionale de la santé ➡ Gouvernance.
- **Plus récemment Marisol Touraine** avait détaillé un « effort sans précédent » pour économiser 10 milliards d'euros à l'horizon 2017 sur l'Assurance-maladie (système santé Low-cost).
- 2018 Agnès Buzyn a proposé :
 - L'arrêt du numérus clausus;
 - L'amélioration des soins de proximité avec la création des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, le développement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires et avec le nouveau statut d'Hôpital de proximité.
 - Développement de la télémédecine et création pour chacun d'un espace numérique de santé.

3.2 La réforme des régimes de retraite

- **Balladur E (1993)** a augmenté la période de cotisation (de 37,5 à 40 ans) et crée le Fonds de Solidarité Vieillesse.
- **1993** : ▲ cotisations et ▼ pensions versées.
- **Fin des années 1990** : retraite par capitalisation ➡ Développement des fonds de pension.
- **Jospin L (2003)** : Réduction des droits à la retraite de tous les régimes à l'exception des régimes particuliers et spéciaux.
- 2003 – 2014 : allongement de la durée des cotisations, mécanisme de décote, retraite anticipé, retraite épargne (**Fillon F**).

Relèvement progressif de l'âge légal (62 ans) et du temps plein (65 à 67 ans), 60 ans pour les personnes invalides, prendre en compte les indemnités des femmes pendant leurs congés maternité (Woerth E., 2010), prolongement de la durée minimale de cotisation (41,5).

- **2013** : loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraite.
- **La réforme du régime universel par point d'E Macron en 2020** : un euro cotisé donne les mêmes droits à tous les cotisants :
 - Le montant de la retraite calculé à partir du nombre de points obtenus au cours de la carrière, et non plus à partir du nombre de trimestres cotisés. Le nombre de points dépendra des revenus touchés par l'assuré. Ce dernier sera libre de partir quand il le souhaite dès lors qu'il aura atteint l'âge de départ.
 - La pension sera calculée en multipliant son nombre de points acquis par leur valeur de liquidation au jour du départ en retraite.
 - De plus de 40 régimes différents. Macron souhaite uniformiser le système en appliquant les mêmes règles de calcul pour tous (public et privé, régimes spéciaux).
 - Le maintien du régime par répartition (intergénérationnel).

- Pour mieux comprendre, prenons l'exemple d'une fonctionnaire sédentaire, **mère de deux enfants**. Née en janvier 1956, elle peut partir en août 2018. Elle a 39 années de services et 2 trimestres (soit 158 trimestres). Avec ses deux années de bonification pour enfants (+ 8 trimestres), elle obtient un total de 166 trimestres. Le nombre de trimestres nécessaires pour avoir la pension maximale est celui de l'année de sa naissance, soit 166 trimestres (voir tableau 1). Le taux de liquidation de la pension sera donc de : $(166/166) \times 75 \% = 75 \%$.
- Si son traitement brut est de 2 380 €, sa pension sera donc de $2\,380 \times 75 \% = 1\,785 \text{ €}$.